

Ouverture du Marché de l'Energie et Gestion de l'Acheminement

GUIDE D'IMPLEMENTATION DES PROCESSUS ACHEMINEMENT

PROCESSUS DE MISE EN SERVICE

Objet du document

Résumé : (nom de fichier = Guide d'implémentation du processus MES V4.14.docx)

Ce document est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'informations.

Ce document doit permettre aux fournisseurs de comprendre les échanges entre leur système d'information et celui de GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges Web Services suite à l'activation des processus de gestion de l'acheminement.

**Ce guide est applicable à partir de la V21.2
d'OMEGA**

Historique des modifications

Version	Date	Nature de la modification
V0	16/10/2006	Version de travail initiale : création du document
V2.0	29/11/2006	Version diffusée aux fournisseurs
V2.4	11/12/2006	Suppression du statut RDV réalisé
V2.5	01/03/2007	- Ajout de la demande de changement d'application de relève dans les demandes en cours, - Ajout du traitement des demandes combinées - Modification des libellés des motifs de rejet des demandes en masse
V2.6	12/03/2007	- Ajout de l'extrait du catalogue de prestations
V2.7	09/07/2007	- Ajout de précisions sur les demandes combinées et les demandes en cours
V2.8	11/09/2007	- Ajout des nouvelles demandes V2 complémentaire (demandes en cours)
V3	25/11/2009	- Mise à jour globale du guide - Illustration des cas non nominaux du cycle de vie de la demande : - Modification de rendez-vous - Annulation de la demande - Non-exécution de la demande - Détail de l'étape de recevabilité : règles de recevabilité et codes motifs associés Correspondance des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande, à chaque étape du processus de mise en service.
V3.1	22/12/2009	- Ajout de règles de recevabilité et codes motifs associés
V3.2	12/05/2010	[V6B] Conséquences de l'évolution V6B permettant aux fournisseurs de soumettre une demande d'analyse suite à la non recevabilité d'une demande MES, MHS ou CHF : - Ajout de nouveaux codes motifs - Ajout de nouveaux libellés de statuts externes
V3.3	29/10/2010	[V6B] Précision sur l'étape de recevabilité d'une demande
V3.4	27/01/2011	[V7] Evolution sur les 1 ^{ère} MES avec Mise en gaz pour essai
V3.5	27/05/2011	[V7] Mise à jour des statuts liés à la soumission d'une demande d'analyse
V4.0	18/11/2012	[V8A] Mise à jour MES avec MHS en cours Nouvelle charte graphique
V4.1	22/03/2013	[V8A] Compléments d'informations
V4.2	12/08/2013	[Hors version] Anomalie documentaire (§3.1.4.3)
V4.3	20/08/2013	[V8B] Mise à jour liée à la mise en place de délais d'annulation et de modification Précisions ajoutées à propos des rendez-vous urgent et express
V4.4	13/12/2013	[V8B] Précisions mineures sur les variantes de MES
V4.5	08/09/2015	[V10] Nouvelle fréquence de relève 1M Nouvelle option de prestation Mise à jour de la maquette du choix du type des demandes (§ 3.1.2.1) Impacts sur les nouvelles demandes 'Relevé à date' et 'Changement de DPM'
V4.6	02/03/2017	[V17.2] Mise à jour suite à la nouvelle réglementation sur Car / Fréquence / Tarif
V4.7	07/04/2017	[V17.2] Compléments dans le cadre de la v17.2
V4.8	24/11/2017	[Hors Version] Précision sur la valeur de CAR minimum dans le tableau « Contrôle entre le tarif et la CAR »
V4.9	19/01/2018	[V18.2] Prise en compte des impacts liés à la modification de la date demandée à la date du jour pour une demande de MES non passante

Version	Date	Nature de la modification
V4.10	22/06/2018	[Hors version] Précision documentaire sur l'écart entre le dernier index connu par OMEGA et celui saisi.
V4.11	27/09/2019	[Hors version] - Mise à jour de la charte graphique et précisions documentaires diverses - Suppression du contrôle sur la valeur de CAR minimum bloquante
V4.12	05/06/2020	[Hors version] Intégration de la différenciation des étapes et des flux pour les PCE EPOD et non EPOD. Harmonisation des numéros des étapes de la demande de mise en service à date demandée avec intervention
V4.13	27/11/2020	[Hors Version] Précision documentaire sur la MES sur MHS à J ou J+1 Correction de l'unité de la CAR
V4.14	26/05/2021	[V21.2] Changement de la cinématique de déclenchement des frais et de l'annexe différentielle

Sommaire

1. Objet du document	6
1.1. Cible :	6
1.2. Contenu et objectif :	6
1.3. Limites :	6
1.4. Références :	6
2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus	7
2.1. Définition de la demande de mise en service	7
2.1.1 Contrôle entre le tarif et la fréquence du PCE	7
2.1.2 Contrôle entre le tarif et la CAR	8
2.1.3 Contrôle entre la Fréquence du PCE et la CAR saisie	8
2.2. Demande de mise en service et demandes en cours	10
2.3. Variantes du processus de mise en service	12
2.4. Date d'effet contractuel	14
2.5. Intervention Urgent – Express sur PCE 6M ou PCE télé-relevés (6M, 1M)	14
2.6. Cycle de vie de la demande de mise en service	15
2.6.1 Cycle de vie nominal de la demande de mise en service	15
2.6.2 Cycle de vie non nominal de la demande de mise en service	16
2.7. Canaux de formulation d'une demande de mise en service	24
3. Variantes du processus de mise en service	25
3.1. Mise en service à date programmée avec intervention	25
3.1.1 Logigramme	25
3.1.2 Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service	26
3.1.3 Etape 2 : Enregistrer la demande de mise en service à date programmée	32
3.1.4 Etape 3 : Réaliser la mise en service	35
3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service	38
3.1.6 Etape 5 : Intégrer les frais	41
3.1.7 Etape 6 : Intégrer les données relatives au relevé spécial	42
3.1.8 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / la date de publication mensuelle 44	44
3.2. Mise en service à date demandée avec intervention	45
3.2.1 Logigramme	46
3.2.2 Etape 1: Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service	48
3.2.3 Etape 2 : Enregistrer la demande de mise en service à date demandée	49
3.2.4 Etape 2b: Informer le fournisseur de la date programmée pour la mise en service	51
3.2.5 Etape 3 : Réaliser la mise en service	53
3.2.6 Etape 4 : Solder la demande de mise en service	53
3.2.7 Etape 5 : Intégrer les frais	54

3.2.8	Etape 6 : Intégrer les données relatives au relevé spécial	54
3.2.9	Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / Date de Publication mensuelle	56
3.3	Mise en service à date demandée sans intervention	56
3.3.1	Logigramme	56
3.3.2	Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service.....	57
3.3.3	Etape 2: Enregistrer la demande de mise en service à date demandée sans intervention..	58
3.3.4	Etape 3 : Réaliser la mise en service	60
3.3.5	Etape 4 : Soldier la demande de mise en service	60
3.3.4	Etape 5 : Intégrer les frais.....	60
3.3.5	Etape 6 : Intégrer les données de relève.....	61
3.3.6	Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / Date de Publication Mensuelle	62
4	Demandes combinées	62
4.1	Demande combinant une mise en service et un changement de fréquence de relève.....	62
4.2	Demande combinant une mise en service et un changement d'application de relève	63
5	Catalogue de prestations.....	64

1. Objet du document

1.1. Cible :

Le présent guide d'implémentation processus acheminement est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'information.

1.2. Contenu et objectif :

Le guide d'implémentation processus de mise en service décrit, dans sa globalité, le cycle de vie de la demande de mise en service. Il a pour objectif de mettre en perspective les étapes de la demande de mise en service avec les échanges via les différents canaux mis à disposition des fournisseurs par GRDF.

1.3. Limites :

Le présent document n'a pas pour vocation de présenter :

- Les modalités de saisie d'une demande de mise en service sur l'espace acheminement du portail GRDF
- Les modalités de dépôt d'un fichier de demandes en masse
- Les spécifications des Web Services
- Les spécifications des fichiers de publications
- La visualisation du suivi des demandes sur le portail

1.4. Références :

Pour obtenir des informations plus spécifiques concernant les documents de références associés à ce guide, les définitions et concepts clés employés dans ce guide, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation des processus. Le référentiel de documentation SI à disposition des fournisseurs est disponible sur le site gtg2007.com et sur le site Portail Fournisseur (Espace Documentation).

2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus

L'objet de ce chapitre est de rappeler les grands principes du **processus de mise en service d'un Point de Comptage et d'Estimation (PCE)**.

2.1. Définition de la demande de mise en service

L'objectif de cette demande de rattacher un PCE au périmètre d'un contrat distributeur de gaz-fournisseur (CDG-F).

La demande de mise en service est déclenchée par la conclusion d'un contrat de fourniture par un client qui n'était pas jusqu'alors titulaire d'un contrat pour ce PCE.

Elle permet, si le PCE était initialement coupé, de rétablir l'alimentation en gaz.

La demande de mise en service peut être :

- une 1^{ère} mise en service, c'est-à-dire la mise en service d'un PCE qui n'a jamais été mis en service
- une remise en service, c'est-à-dire la mise en service d'un PCE qui a déjà été mis en service une première fois

Le périmètre de la mise en service d'un PCE couvre à la fois :

- la 1^{ère} mise en service et la remise en service d'un PCE libre ou d'un PCE non libre avec changement de fournisseur
- la remise en service d'un PCE non libre sans changement de fournisseur, c'est-à-dire la mise en service d'un PCE déjà rattaché au CDG-F du demandeur

Lors de la saisie (sur le Portail) ou à l'issue de la saisie de la demande (via les Webservices et les demandes en masse), des contrôles de cohérence sont réalisés entre :

- La fréquence demandée et le tarif demandé
- Le tarif demandé et la CAR prévisionnelle saisie
- La fréquence demandée et la CAR prévisionnelle saisie

Nota : Les règles de cohérence CAR / Tarif / Fréquence sont décrites dans le catalogue de prestations à la rubrique « Relevé cyclique des compteurs » (d'après le catalogue de prestations du 1er juillet 2016 et suivants).

2.1.1 Contrôle entre le tarif et la fréquence du PCE

Lors de la saisie de la demande, un contrôle est réalisé afin de s'assurer que le tarif et la fréquence demandés sont conformes.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments autorisés :

Tarif demandé	Fréquence demandée			
	Semestriel (6M)	Mensuel (1M)	Mensuel (MM)	Journalière (JJ)
TF	NA	NA	NA	NA
T1	OK	OK	OK (toléré)	KO
T2	OK	OK	OK (toléré)	KO
T3	OK	OK	OK	OK (toléré)
T4, TP, TB	KO	KO	KO	OK
TG	OK	OK	OK	OK

2.1.2 Contrôle entre le tarif et la CAR

Le tableau ci-dessous référence les CAR max non bloquantes et les CAR max bloquantes associées à chaque tarif pour une demande de MES.

Il n'existe plus de contrôle sur la CAR min bloquante par rapport au Tarif souhaité.

Tarif	CAR max avertissement (MWh)	CAR max Bloquante (MWh)
T1	6	1000
T2	300	10 000
T3	5000	200 000
T4	0	600 000
TP	0	0
TB	50 000	100 000

2.1.3 Contrôle entre la Fréquence du PCE et la CAR saisie

A la saisie des demandes de MES, un contrôle entre la fréquence saisie, la Fréquence Standard de Relevé en vigueur du PCE et la CAR saisie est réalisé.

La Fréquence Standard de Relevé, aussi appelée FSR, est la fréquence de relevé théorique du PCE. Elle est déterminée en fonction de sa CAR et de l'historique du PCE.

Nota : la détermination de la FSR ne dépend plus du tarif (sauf pour les PCE au tarif T4/TP)

La FSR d'un PCE est recalculée à 2 occasions :

- Lors de la saisie d'une demande faisant évoluer ses caractéristiques de CAR
⇒ A la saisie d'une demande, une FSR prévisionnelle est déterminée et associée au PCE. Elle devient FSR en vigueur une fois la demande effectivement réalisée.
- Lors du recalcul annuel de la CAR
⇒ Lors du recalcul annuel de la CAR, la FSR est mise à jour selon la FSR en vigueur et sa CAR recalculée. Tout comme la CAR recalculée, la FSR future rentrera en vigueur à compter du 1er avril de l'année n+1.

Les valeurs possibles de la FSR sont : 6M, 1M, MM, JJ et FMI*.

* Un PCE est considéré FMI (Forte Modulation Intramensuelle) s'il remplit les conditions suivantes pendant 2 années gazières consécutives :

- La CAR est supérieure ou égale à 2 000 000 kWh, que le PCE soit à fréquence mensuelle ou journalière.
- La consommation de 2 mois de relevés (pas nécessairement consécutifs) sur l'année gazière (d'avril à mars) est supérieure ou égale à 50% à la consommation de l'année gazière.

Liste des fréquences autorisées en fonction de la FSR en vigueur, et de la CAR saisie :

FSR en vigueur	Etat PCE	CAR max		FSR prévisio nnelle	Fréquence autorisée			
		(en kWh)	Borne		1M	6M	MM	JJ
6M	Non équipé	500 000	Exclue	6M	Non	Oui	Oui	Non
6M	Non équipé	10 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Non
6M	Non équipé	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
6M	Equipé activé ou désactiv é	500 000	Exclue	1M	Non	Oui	Non	Non
6M	Equipé activé ou désactiv é	10 000 000	Exclue	1M	Non	Oui	Non	Non
6M	Equipé activé ou désactiv é	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
6M	Télé-relevé	500 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
6M	Télé-relevé	10 000 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
6M	Télé-relevé	-		JJ	Non	Non	Non	Oui
1M		10 000 000	Exclue	1M	Oui	Oui	Non	Non
1M		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
MM		10 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Oui
MM		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
JJ		1 000 000	Exclue	MM	Non	Non	Oui	Oui
JJ		-		JJ	Non	Non	Non	Oui
FMI		MAX CAR = 999999999	Exclue	FMI	Non	Non	Non	Oui

Dans le cadre d'une première mise en service, les CAR min / max et les Fréquences associées sont les suivantes :

Fréquence	CAR max
1M, 6M	300 000
MM	5 000 000
JJ	-

2.2. Demande de mise en service et demandes en cours

Lorsque le fournisseur formule une demande de mise en service, d'autres demandes peuvent être en cours pour le PCE.

En fonction du type de la ou des demande(s) en cours, la demande de MES :

- peut être acceptée ou rejetée
- l'acceptation de la demande peut avoir des conséquences :
 - sur les demandes en cours d'une part
 - sur la demande de MES soumise par le fournisseur d'autre part

Le tableau ci-dessous synthétise, en fonction du type de demande en cours à la date de soumission de la MES, les impacts sur la demande en cours ou sur la demande de MES soumise.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des cas où la demande de MES est acceptée ou rejetée, il convient de se référer au guide transverse d'implémentation des processus gestion des demandes.

Type de la demande en cours à la date de soumission de la MES	Impacts sur la demande en cours	Impacts sur la demande de MES soumise
Mise hors service (MHS)	Aucun	Si une MHS au statut « en attente de RDV » est en cours et que la date demandée pour la MHS est : <ul style="list-style-type: none"> • inférieure à la date de soumission de la MES alors on considère que la MES est une MES sur PCE libre, la date demandée est celle choisie par le fournisseur • supérieure ou égale à date de soumission de la MES alors la date demandée de la MES est forcée à la dernière date demandée de la MHS.
		Si une MHS est en cours au statut « RDV programmé » et que la date programmée de la MHS est : <ul style="list-style-type: none"> • égale à la date de soumission de la MES alors la demande de MES est rejetée. • inférieure à la date de soumission de la MES alors on considère que la MES est une MES sur PCE libre, la date demandée est celle choisie par le fournisseur • supérieure à la date de soumission de la MES alors la date demandée de la MES est forcément égale à la date programmée de la MHS
		Si une MHS est en cours au statut « réalisé en cours de clôture » et que la date programmée de la MHS est inférieure à la date de soumission de la MES alors on considère que la MES est une MES sur PCE libre, la date demandée est celle choisie par le fournisseur
		Si une MHS est en date atteinte au statut « réalisée en cours de clôture » et que la date programmée de la MHS est supérieure à la date du jour, alors la demande de MES est recevable.
		Si une MHS est en cours avec une date programmée à J ou à J+1, alors la demande MES doit être créée avec intervention.
		Dans les autres cas, la demande de MES n'est pas recevable
Demande d'intervention technique (DIT) Changement de tarif (CHT)	Si la dernière date connue de la demande en cours est inférieure à la date demandée pour la MES : aucun impact	Acceptation de la demande

Type de la demande en cours à la date de soumission de la MES	Impacts sur la demande en cours	Impacts sur la demande de MES soumise
<p>Modification des caractéristiques de l'utilisateur final (MCUF)</p> <p>Modification de la capacité journalière d'acheminement (MCJA), hors MCJA de type 1</p>	<p>Si la dernière date connue de la demande en cours est supérieure ou égale à la date demandée pour la MES : la demande en cours est annulée lors de la clôture de la MES. Le fournisseur est informé de l'annulation de la demande en cours dans le suivi des demandes (motif particulier associé).</p>	<p>Acceptation de la demande</p>
<p>Coupure pour impayés (COUP)</p> <p>Rétablissement suite à coupure pour impayés (RETB)</p>	<p>Aucun</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si la date demandée pour la MES est supérieure ou égale à dernière date connue de la demande en cours alors la demande est acceptée • Dans les autres cas, la demande de MES n'est pas recevable
<p>Relevé à date (RAD)</p> <p>Changement de DPM (DPM)</p>	<p>Si une demande de RAD ou de DPM est en cours, alors une demande de MES peut être saisie.</p> <p>Si cette demande de MES est clôturée avant la réalisation de la demande de RAD ou de DPM en question, alors cette dernière sera annulée.</p>	<p>Acceptation de la demande</p>

2.3. Variantes du processus de mise en service

En fonction de la fréquence de relève du PCE et des caractéristiques techniques du PCE à l'instant t de la soumission de la demande, trois variantes du processus de mise en service ont été identifiées :

- MES à date programmée avec intervention
- MES à date demandée avec intervention
- MES à date demandée sans intervention

Le tableau ci-dessous décrit synthétiquement les variantes du processus de MES :

Variante de MES	Description	Intervention sur le terrain	Nature de l'index relevé	Particularités
MES à date programmée avec intervention	A la soumission de la demande de MES par le fournisseur, la prise de rendez-vous en ligne est possible. A l'issue de l'enregistrement de la demande, le fournisseur obtient, sur le portail ou par web service, la date et la plage horaire à laquelle l'agent se déplacera pour réaliser la MES du PCE (= date programmée).	OUI	Relevé spécial	<p>Option disponible pour tous les PCE 6M ou 1M coupés (Motif de coupure : ni fraude – ni sécurité)</p> <p>Option disponible pour les PCE 6M non télé-relevés non coupés (sans Danger Grave Immédiat signalé) mais pour lesquels le fournisseur souhaite un relevé spécial</p> <p>Option disponible pour les PCE 6M non télé-relevés non coupés avec refus client</p> <p>Option disponible pour les PCE 6M non télé-relevés non coupés sur lesquels une MHS est en cours au statut « Rendez-vous programmé » avec la date programmée différente de la date de soumission de la demande de MES</p> <p>Option indisponible pour les PCE MM, JM et JJ</p> <p>Cas nominal pour les demandes de mise en service avec option express</p> <p>Option indisponible pour tous les PCE 6M ou 1M de débit > 16m3/h</p> <p>Option disponible lors de la 1^{ère} MES d'un PCE 6M non télé-relevé déjà Mis En Gaz Pour Essai</p> <p>Si le PCE est non coupé, l'option n'est pas disponible pour les 1M</p>
MES à date demandée avec intervention	A la soumission de la demande de MES par le fournisseur, la prise de rendez-vous en ligne est impossible. A l'issue de l'enregistrement de la demande, un agent de GRDF réceptionne la date proposée par le fournisseur (= date demandée) et vérifie la compatibilité entre la date demandée et le planning :	OUI	Relevé spécial	<p>Cas nominal pour les PCE MM, JM et JJ</p> <p>Cas nominal pour tous les PCE 6M ou 1M de débit > 16m3/h coupés</p> <p>Cas nominal pour les PCE propane 6M non télé-relevés non coupés</p>

Variante de MES	Description	Intervention sur le terrain	Nature de l'index relevé	Particularités
	<ul style="list-style-type: none"> soit la date demandée par le fournisseur est disponible et l'agent appelle le contact intervention pour préciser la plage horaire. La date demandée et la plage horaire sont ensuite confirmées au fournisseur (=date programmée), soit la date demandée par le fournisseur n'est pas disponible et l'agent convient avec le contact intervention d'une autre date et d'une plage horaire qui sont ensuite confirmées au fournisseur (=date programmée). 			<p>Option disponible pour les PCE 6M non télé-relevés non coupés avec refus client</p> <p>Cas nominal pour tous les PCE 6M ou 1M non coupés avec Danger Grave Immédiat (DGI) signalé</p> <p>Procédure exceptionnelle de la MES pour les PCE 6M ou 1M coupés et non coupés en cas d'échec de la prise de rendez-vous en ligne</p> <p>Cas nominal de la 1ère MES pour tous les PCE 6M ou 1M coupés jamais Mis En Gaz</p> <p>Procédure exceptionnelle de la 1ère MES pour les PCE 6M déjà Mis En Gaz Pour Essai en cas d'échec de la prise de rendez-vous en ligne</p> <p>Cas nominal pour les demandes avec option urgente</p>
<p>MES à date demandée sans intervention et sans mise hors service en cours</p>	<p>Aucune intervention n'est nécessaire sur le terrain. A la soumission de la demande de MES par le fournisseur, les index sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit transmis par le fournisseur (auto-relevé ou index client), soit repris par le SI de GRDF si le PCE a été mis hors service mais qu'il est non coupé. soit télé-relevé dans le cas d'un PCE télé-relevé <p>Le fournisseur transmet également une date demandée pour le déclenchement de la mise en service.</p>	<p>NON</p>	<ul style="list-style-type: none"> 6M (Non-télé-relevé) : <ul style="list-style-type: none"> - Auto-relevé - Index calculé 6M (Télé-relevé) /1M: <ul style="list-style-type: none"> - Index Télé-relevé - Index Auto-relevé - Index estimé 	<p>Option disponible pour tous les PCE 6M ou 1M non coupés</p> <p>Option disponible pour tous les PCE 6M ou 1M non coupés jamais mis en service et en maintien d'alimentation</p> <p>Option indisponible pour les PCE MM, JM et JJ</p>
<p>MES à date demandée sans intervention avec mise hors service en cours</p>	<p>Aucune intervention n'est nécessaire sur le terrain. A la soumission de la demande de MES par le fournisseur, les index sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit transmis par le fournisseur (index auto-relevé), soit repris par le SI de GRDF (index saisi dans la demande de MHS en cours ou index calculé transmis par DISCO). soit télé-relevé dans le cas d'un PCE télé-relevé dans les conditions qui le permettent 	<p>NON</p>	<ul style="list-style-type: none"> 6M (Non télé-relevé) : <ul style="list-style-type: none"> - Auto-relevé - Reprise de l'index de mise hors service 6M (télé-relevé) /1M: <ul style="list-style-type: none"> - Index télé-relevé - Index Auto-relevé - Reprise de l'index de mise hors service 	<p>Option disponible pour tous les PCE 6M ou 1M sur lesquels une MHS est en cours (statut « Rendez-vous programmé » ou « En attente de rendez-vous ») avec la date programmée ou la dernière date demandée de MHS identique à la date de soumission de la demande de MES</p> <p>Option indisponible pour les PCE MM, JM et JJ</p>

Note :

Dans le cas d'une MES sur compteur télé-relevé (6M, 1M), si le dernier index télé-relevé date de plus de 5 jours, ou si de la consommation a été détectée sur le PCE depuis la MHS, alors le fournisseur est invité à saisir un index et une date d'index dans les nouveaux champs :

- Index Client
- Date de l'index client

Un contrôle de cohérence sera réalisé sur l'index client saisi, ce contrôle sera non bloquant et donnera lieu à l'affichage d'un message informatif si l'index est incohérent. L'écart entre le dernier index connu par OMEGA et celui saisi ne pourra pas dépasser 50m3.

2.4. Date d'effet contractuel

La date d'effet contractuel, dans le processus de mise en service, est la date à laquelle le PCE, sur lequel est effectué la demande, entre dans le périmètre du CDG-F du fournisseur à l'initiative de la demande de MES.

Cette date sert de date de référence à GRDF pour démarrer le calcul des allocations.

Au cours du traitement de la demande de mise en service dans le système d'information de GRDF, **une date programmée pour une demande avec intervention ou une date demandée pour une demande sans intervention est enregistrée**. Cette date est la **date d'effet contractuel**.

Toutes les informations sur la date d'effet contractuel dans une demande de mise en service sont disponibles dans le document Guide transverse d'implémentation du processus de gestion des demandes.

2.5. Intervention Urgent – Express sur PCE 6M ou PCE télé-relevés (6M, 1M)

Voici comment est caractérisé en Urgent ou en Express, un rendez-vous d'une demande de Mise En Service.

Pour une MES sur PCE coupé :

- Une intervention peut être enregistrée en Express, et facturée ainsi, uniquement si les créneaux J+1 ou J+2 sont indisponibles. La demande pourra toutefois être satisfaite avec la première date demandée, mais dans un second temps.
 - La balise Rdv.OptionExpress de la méthode AccepterRdv devra être renseignée à "True".
 - La balise OptionExpress dans la réponse à la méthode AccepterRdv confirmera la prise compte de l'option.
 - Si les créneaux J+1 ou J+2 sont disponibles à la prise de rendez-vous, il n'y aura pas de facturation particulière.
- La demande peut être enregistrée en Urgent si la date demandée est J0 et que le PCE a un débit < 16m3.

Pour une MES sur PCE avec compteur déposé :

- Le caractère express/urgent est calculé automatiquement par le module Demandes d'OMEGA de la façon suivante :
Une MES en Urgent sur un PCE ayant un débit >= 16 m3 n'est pas recevable.

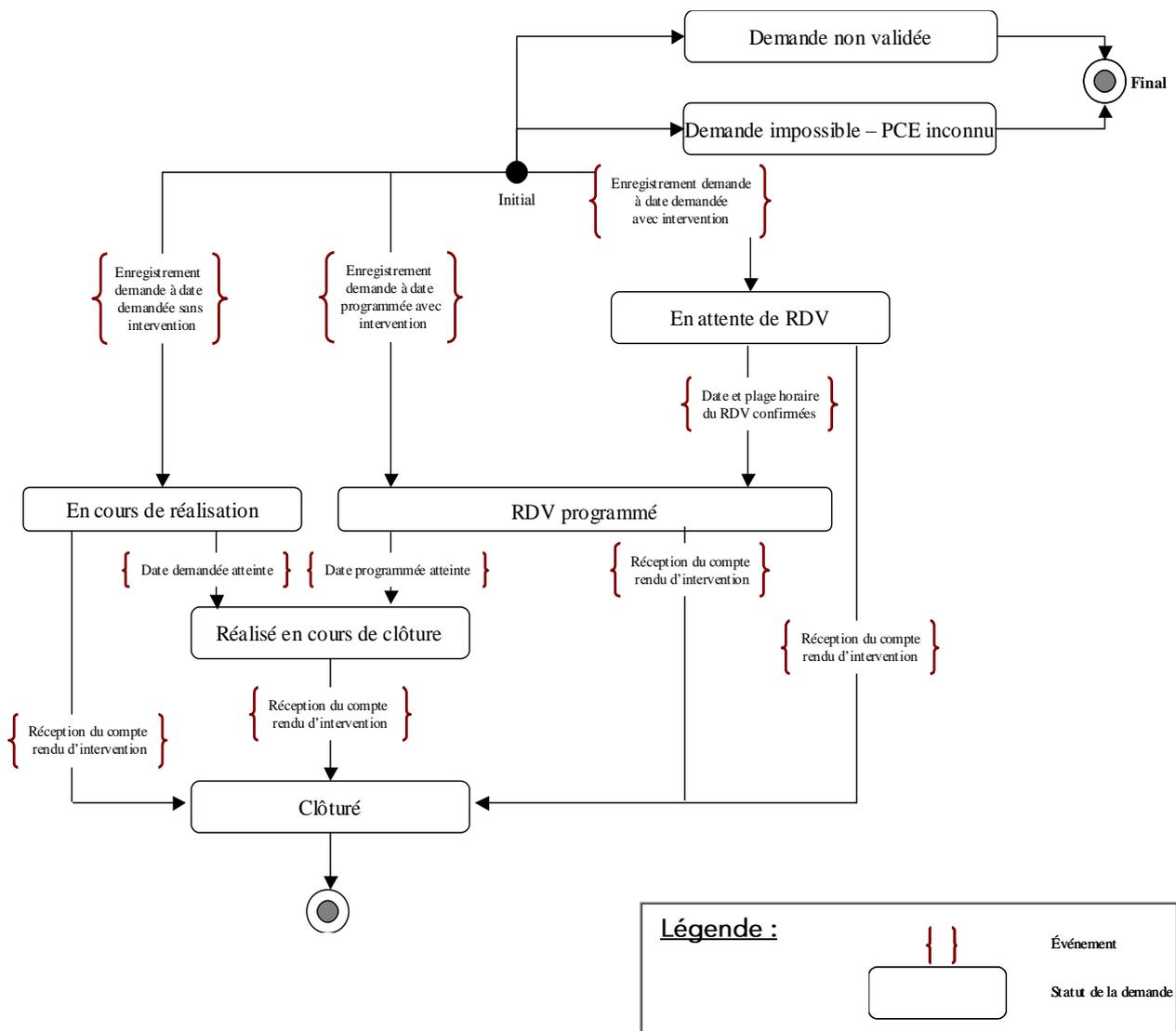
Heure de saisie de la demande



2.6. Cycle de vie de la demande de mise en service

2.6.1 Cycle de vie nominal de la demande de mise en service

Le logigramme ci-dessous représente le cycle de vie nominal d'une demande de mise en service. Les cas d'annulation d'une demande, de modification de rendez-vous et de non exécution de la demande seront explicités dans le chapitre : [2.5.2 Cycle de vie non nominal de la demande de mise en service](#)



2.6.2 Cycle de vie non nominal de la demande de mise en service

L'objet de ce paragraphe est, à partir du cycle de vie nominal de la demande de mise en service, d'illustrer les cas non nominaux de ce cycle de vie, en particulier : la modification de rendez-vous, l'annulation de la demande et la non-exécution de la demande.

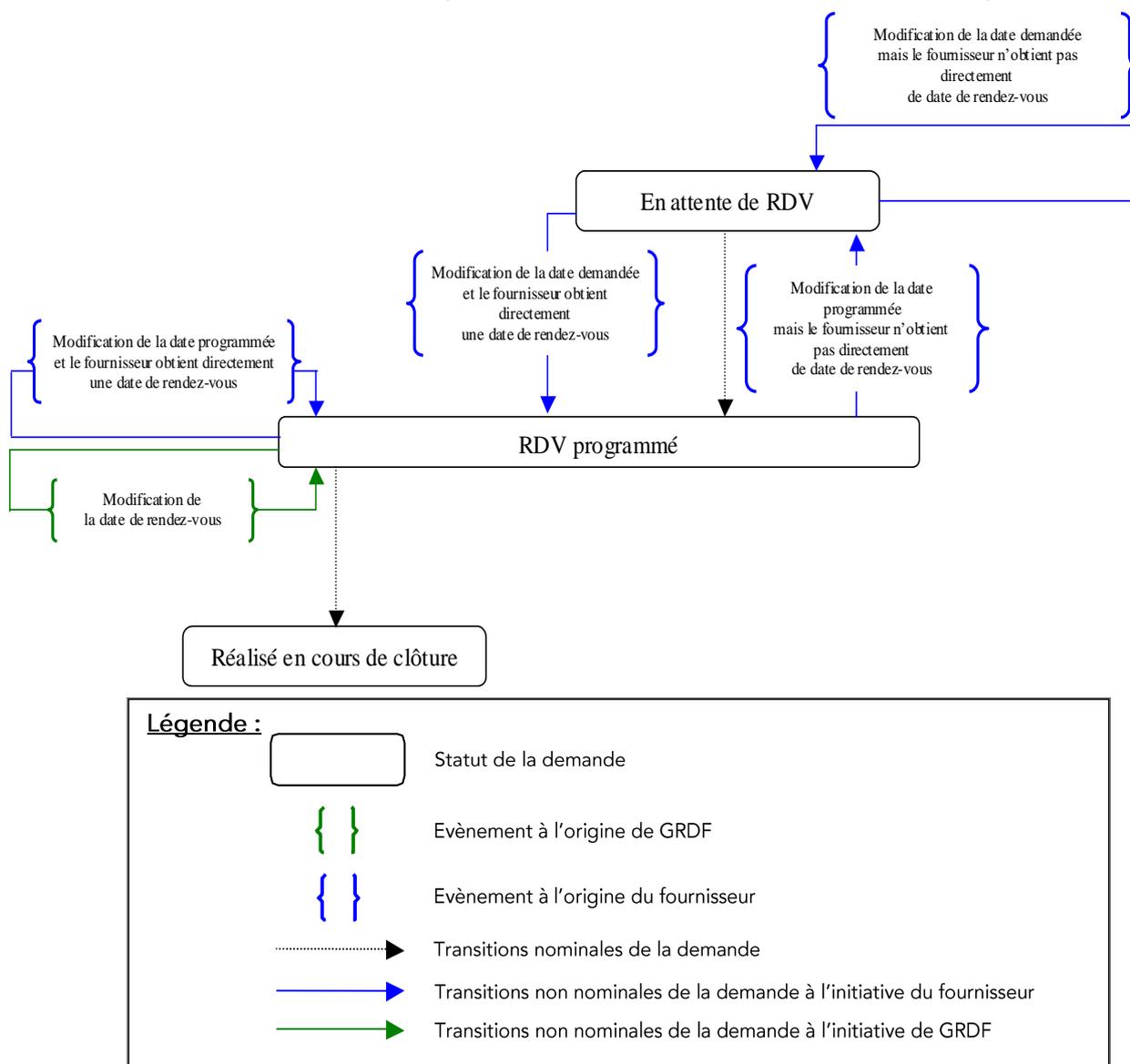
2.6.2.1 Focus sur la modification de rendez-vous pour une demande de mise en service

Une modification de rendez-vous s'applique uniquement aux demandes de mise en service avec intervention et consiste en la modification de la date d'intervention.

Cette modification peut être effectuée à l'initiative du fournisseur, comme de GRDF.

Une modification de rendez-vous peut impacter le cycle de vie de la demande selon le logigramme ci-dessous.

Seuls les statuts et événements correspondants à la modification de rendez-vous sont représentés.



Les statuts pour lesquels le fournisseur ne peut pas modifier le rendez-vous de mise en service sont :

Statuts pour lesquels il n'est pas possible de modifier la date de rendez-vous	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
En cours de réalisation	Ce statut concerne les demandes de mise en service sans intervention. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée. La modification de rendez-vous est donc un cas impossible.
Réalisé en cours de clôture	A ce stade du cycle de vie de la demande, l'intervention peut déjà avoir été réalisée. Il n'est donc pas possible de modifier la date de rendez-vous.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande et l'intervention a déjà été réalisée. Il n'est plus possible de modifier la date de rendez-vous.
Attente analyse	Ce statut concerne les demandes d'analyse de MES suite à la non recevabilité de la demande. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
En cours d'analyse	Ce statut correspond au traitement de la demande d'analyse par GRDF. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
En cours de traitement	Le distributeur entame le traitement de la demande de MES initiale. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
Annulée	La demande n'a pas pu être traitée. Il n'est plus possible de modifier la date demandée.

Cas particulier de la modification de rendez-vous lorsqu'une demande de MHS et une demande de MES sont simultanées (date programmée de la MHS = date programmée de la MES) :

Pour une demande de MES sur un PCE, s'il existe une demande de MHS en cours sur ce même PCE, alors il est impossible :

- au fournisseur à l'initiative de la demande de MHS de procéder à une modification de rendez-vous
- au fournisseur à l'initiative de la demande de MES de procéder à une modification de rendez-vous

Ainsi :

- pour l'ancien fournisseur, c'est à dire le fournisseur à l'initiative de la demande de MHS, la demande de modification de rendez-vous est rejetée avec le message « Modification de la demande impossible : une demande de MES est actuellement en cours sur ce PCE ».

- pour le nouveau fournisseur, c'est à dire le fournisseur à l'initiative de la demande de MES, la demande de modification de rendez-vous est rejetée avec le message « Modification de la demande impossible : une demande de MHS est actuellement en cours sur ce PCE. Pour obtenir une nouvelle date de rendez-vous, veuillez annuler la demande de MES et la re-traiter une fois que le point sera libre ».

Cas particulier de la modification de rendez-vous à J0 :

Cas particulier de la modification de la date demandée à la date du jour :

Pour une demande de MES dont la prise de RDV ne peut pas s'effectuer en ligne au statut « En attente de RDV » ou en « RDV programmé », la modification de la date demandée à J0 est possible et le typage de la demande est renseigné à « Urgent »

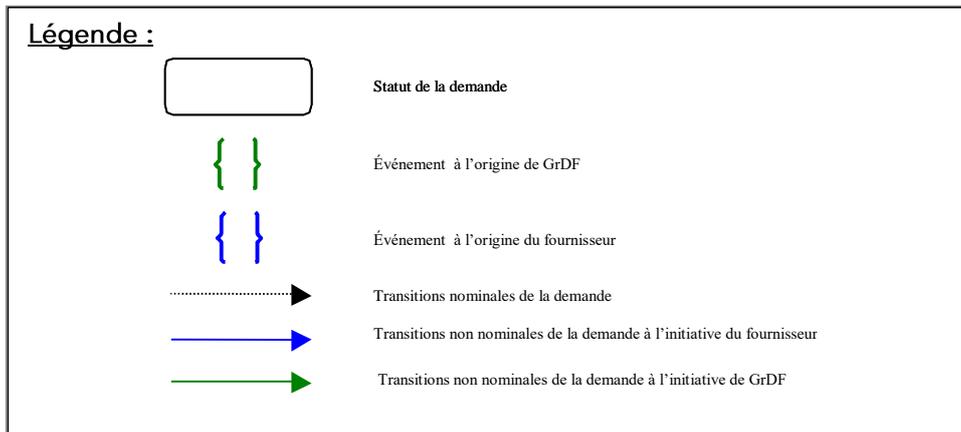
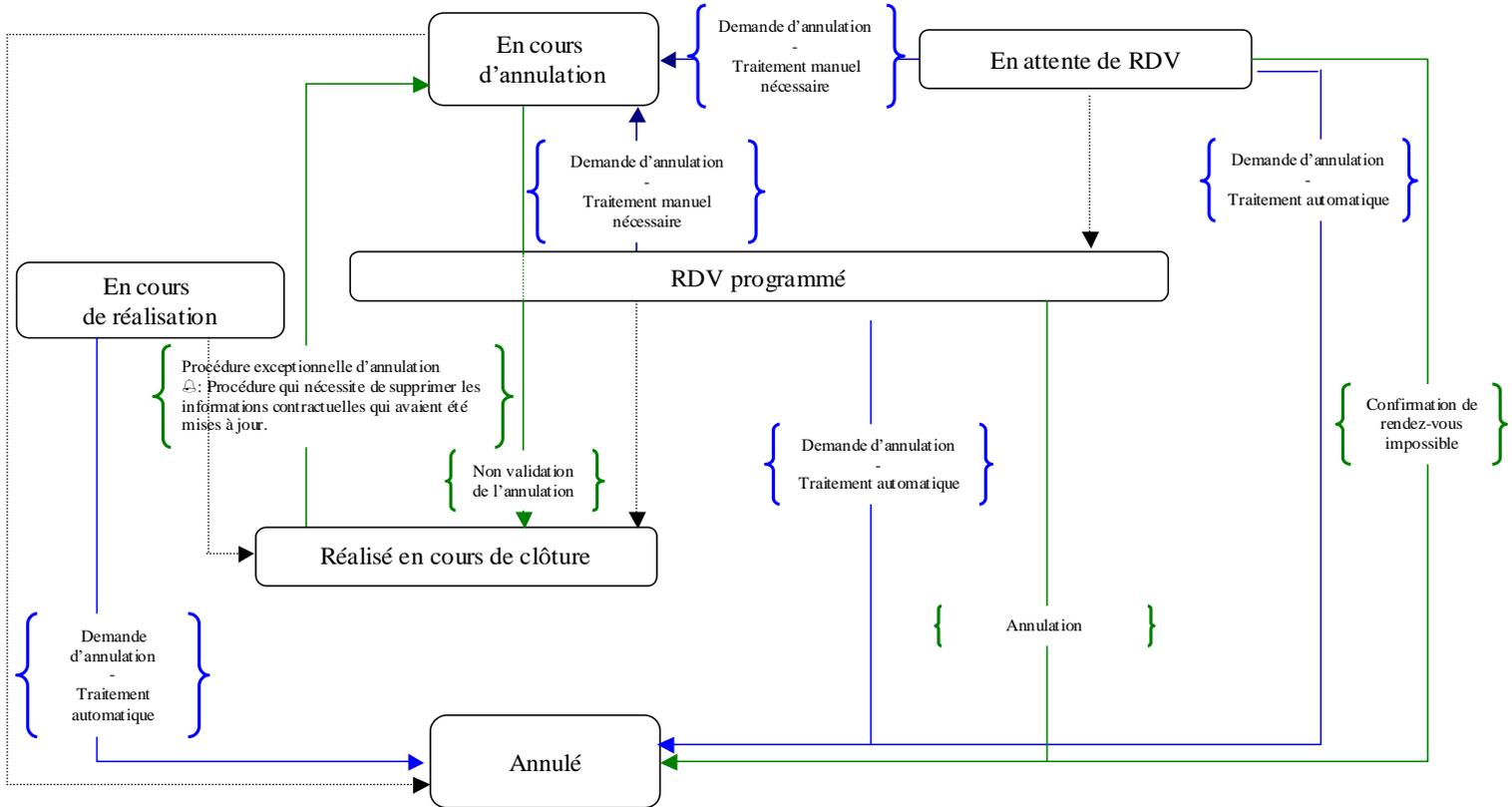
A l'issue de l'enregistrement de la demande, la date proposée par le fournisseur est réceptionnée et une vérification de la compatibilité entre la date demandée et le planning est réalisée.

☞ Pour plus d'informations concernant les principes génériques du processus de modification de rendez-vous, il convient de se référer au guide d'implémentation du processus de modification de rendez-vous.

2.6.2.2 Focus sur l'annulation d'une demande de mise en service

L'annulation d'une demande peut être effectuée à l'initiative du fournisseur comme de GRDF. Elle impacte le cycle de vie de la demande de mise en service selon le logigramme ci-dessous.

Seuls les statuts et événements correspondants à l'annulation de la demande de mise en service sont représentés.



Les statuts spécifiques à l'annulation d'une demande (Annulé – En cours d'annulation) sont définis dans le guide transverse d'annulation d'une demande.

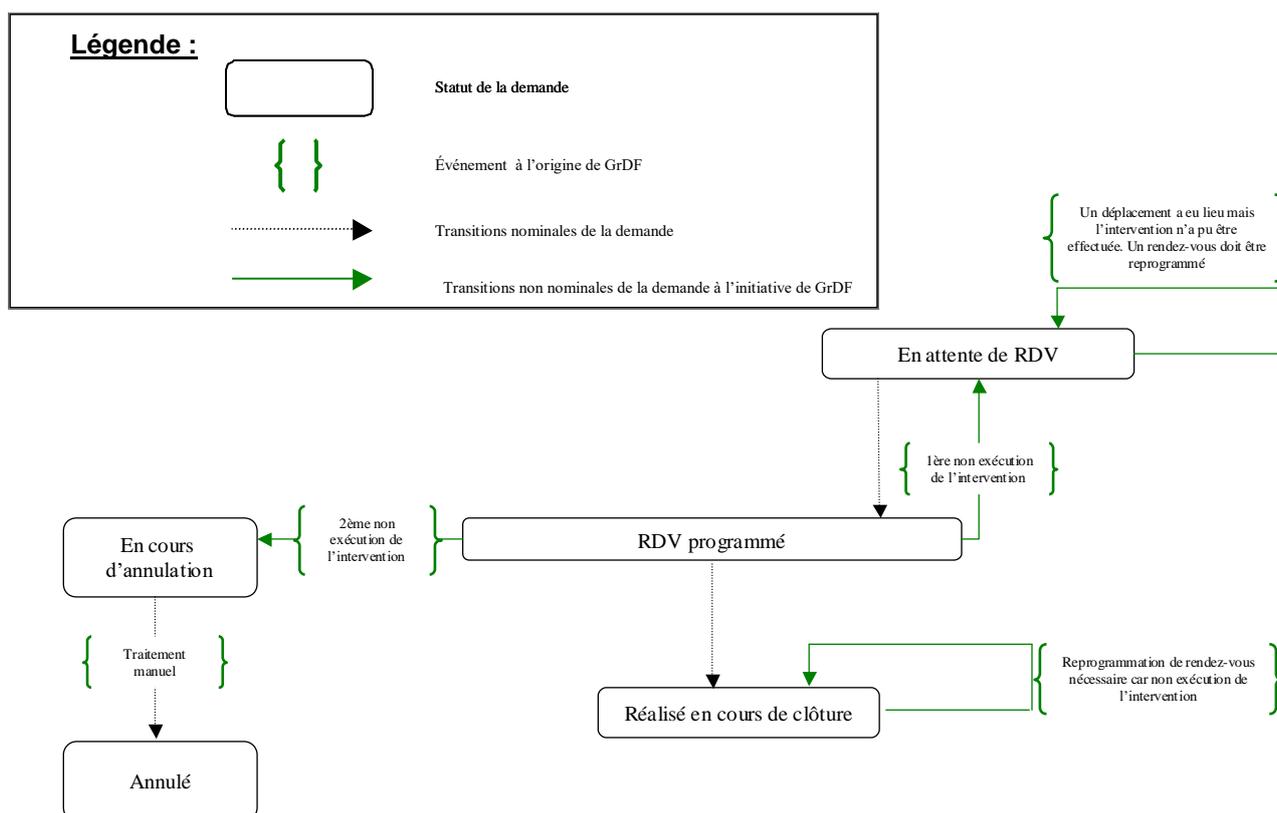
Les statuts pour lesquels le fournisseur ne peut pas annuler la demande de mise en service sont :

Statuts pour lesquels il n'est pas possible d'annuler la demande	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'est donc pas possible de l'annuler.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande de mise en service. A ce stade, il n'est plus possible d'annuler la demande.
Réalisée en cours de clôture	Les mises à jour contractuelles sont effectuées à ce stade du cycle de vie de la demande. Le fournisseur ne peut donc plus annuler la demande.
En cours d'analyse	Ce statut correspond au traitement de la demande d'analyse par GRDF. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
En cours de traitement	Le distributeur entame le traitement de la demande de MHS initiale. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
Annulé	La demande d'analyse sur demande impossible n'a pas pu être traitée dans les applications sources. Il n'est plus possible de modifier la date demandée.

☞ Pour plus d'informations concernant les principes génériques du processus d'annulation d'une demande, il convient de se référer au guide d'implémentation du processus d'annulation d'une demande.

2.6.2.3 Focus sur la non-exécution d'une demande de mise en service avec intervention

La non-exécution de la demande est le résultat, pour GRDF, de l'impossibilité de réaliser l'intervention sur le terrain. Elle impacte le cycle de vie de la demande de mise en service avec intervention selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à la non exécution de la demande de mise en service sont représentés.

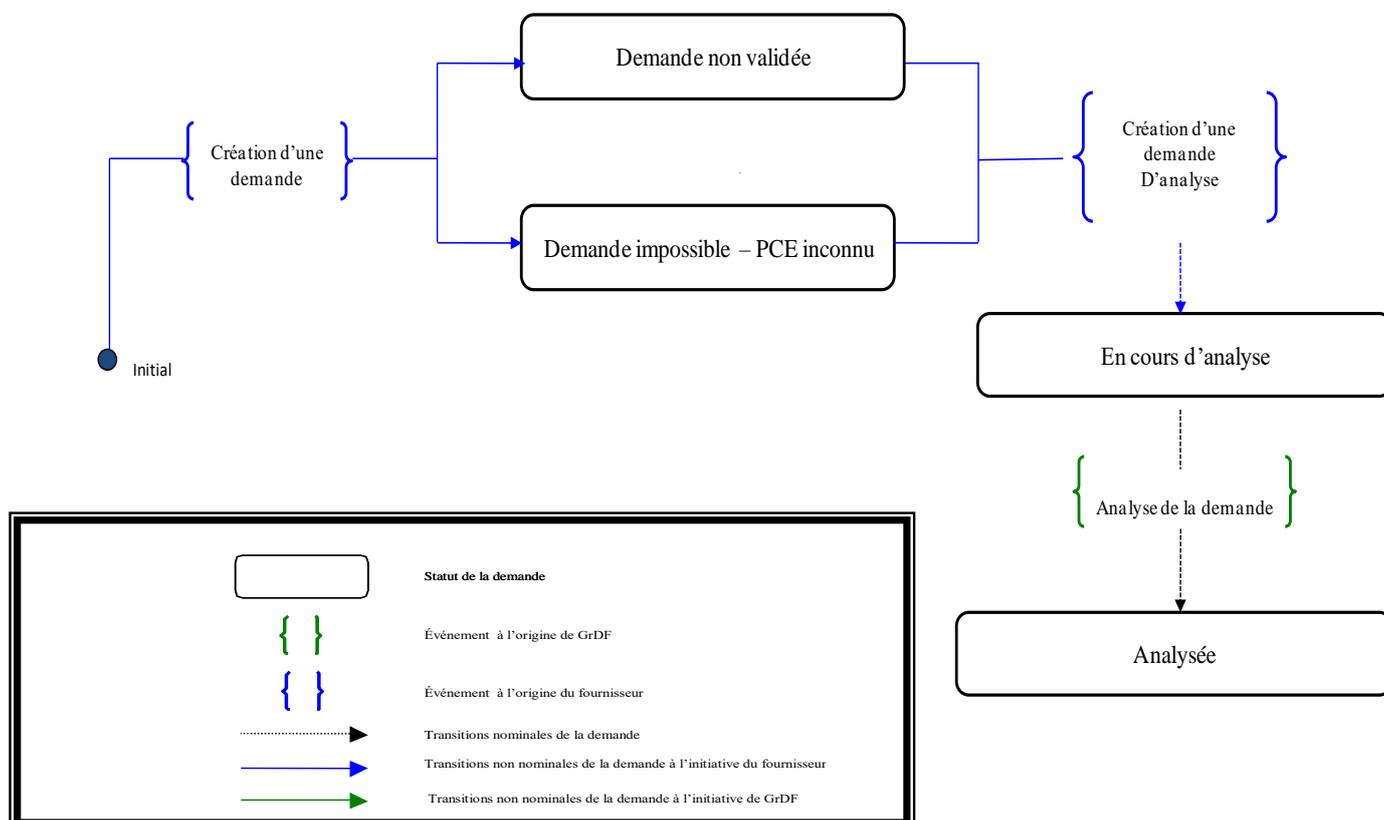


Les statuts qui ne peuvent aboutir à une non-exécution de la demande sont :

Statuts qui ne peuvent pas aboutir à une non-exécution de la demande	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Aucune date d'intervention n'a été enregistrée. Ce statut ne peut donc pas aboutir à une non exécution de la demande.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée.
En cours de réalisation	Ce statut concerne les demandes sans intervention. La non exécution de la demande est donc un cas impossible.
Clôturée	Ce statut est l'aboutissement de la demande de mise en service. L'intervention a bien été exécutée.
En cours d'analyse	Ce statut correspond au traitement de la demande d'analyse par GRDF. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
En cours de traitement	Le distributeur entame le traitement de la demande de MHS initiale. Il n'est donc pas possible de modifier la date demandée.
Annulé	La demande d'analyse sur demande impossible n'a pas pu être traitée dans les applications sources. Il n'est plus possible de modifier la date demandée.

2.6.2.4 Focus sur une demande d'analyse de mise en service

Une demande d'analyse peut être effectuée sur le portail à l'initiative du fournisseur, s'il juge la non recevabilité d'une demande non fondée. Cette demande d'analyse peut être soumise si la demande non recevable a été saisie entre J-30 et J-1 et si le fournisseur n'a pas déjà soumis de demande d'analyse pour ce PCE. Elle impacte le cycle de vie de la demande de mise en service selon le logigramme ci-dessous. Seuls les statuts et événements correspondants à la demande d'analyse sont représentés.



Les statuts pour lesquels le fournisseur peut créer une demande d'analyse sont :

Statuts qui peuvent aboutir à la création d'une demande d'analyse	Explications
Demande non validée	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Aucune date d'intervention n'a été enregistrée. Ce statut peut aboutir à la création d'une demande d'analyse.
Demande impossible – PCE inconnu	La demande n'est pas validée suite aux contrôles de recevabilité. Il n'y a donc pas de date demandée ou programmée. Ce statut peut aboutir à la création d'une demande d'analyse.

☞ Pour plus d'informations concernant les principes génériques du processus de gestion de demande d'analyse, il convient de se référer au guide d'implémentation du processus de gestion de demande d'analyse.

2.6.2.5 Synthèse

Le tableau ci-dessous permet de prendre connaissance des transitions possibles d'un statut à l'autre dans le cycle de vie de la demande de MES :

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
Demande non validée	⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent	- Le statut <i>Demande non validée</i> est un statut final.
		Attente analyse ⇒ Le fournisseur a demandé l'analyse de la demande non recevable.
Demande impossible – PCE inconnu	⇒ A la soumission de la demande, la demande est non validée car non recevable. Il n'y a donc pas de statut précédent	- Le statut <i>Demande impossible – PCE inconnu</i> est un statut final.
		Attente analyse ⇒ Le fournisseur a demandé l'analyse de la demande non recevable.
Attente Analyse	⇒ Le fournisseur a demandé l'analyse de la demande non recevable.	En cours d'Analyse ⇒ Le distributeur a débuté l'analyse de la non-recevabilité
		Annulée ⇒ La demande d'analyse sur demande impossible a été traitée par GRDF. La non-recevabilité est confirmée.
En cours d'analyse	Attente analyse (demande impossible) ⇒ Le fournisseur a demandé l'analyse de la demande non recevable. La demande d'analyse est en cours de traitement chez GRDF	Analyse validée ⇒ La demande d'analyse sur demande impossible a été traitée par GRDF. La non-recevabilité n'est pas justifiée.
		Annulée ⇒ La demande d'analyse sur demande impossible a été traitée par GRDF. La non-recevabilité est confirmée.
	Attente analyse (PCE inconnu) ⇒ Le fournisseur a demandé une analyse sur PCE inconnu via la demande non validée ou la recherche de PCE par adresse. La demande d'analyse est en cours de traitement chez GRDF	Recherche PCE validée ⇒ La demande d'analyse sur PCE inconnu a été traitée par GRDF. Le nouveau numéro de PCE est communiqué au fournisseur.
		Annulée ⇒ La demande d'analyse sur PCE inconnu a été traitée par GRDF. Les informations communiquées n'ont pas permis de déterminer le numéro de PCE.

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
Analyse validée	<p>En cours d'analyse</p> <p>⇒ Le fournisseur a débuté l'analyse de la non-recevabilité.</p>	<p>En cours de traitement</p> <p>⇒ Le distributeur entame le traitement de la demande de MHS initiale.</p>
En cours de traitement	<p>Analyse validée</p> <p>⇒ La demande d'analyse sur demande impossible a été traitée par GRDF. La non-recevabilité est rejetée.</p>	<p>Clôturée</p> <p>⇒ La demande a été réalisée. Les flux associés ont clôturés la demande d'analyse.</p>
		<p>Annulée</p> <p>⇒ La demande d'analyse sur demande impossible n'a pas pu être traitée.</p>
En attente de rendez-vous	<p>-</p> <p>⇒ La demande a été enregistrée à date demandée avec intervention.</p>	<p>Rendez-vous programmé</p> <p>⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous sont confirmées.</p> <p>⇒ Le fournisseur, en modifiant la date demandée de rendez-vous, obtient directement une autre date de rendez-vous.</p>
	<p>Rendez-vous programmé</p> <p>⇒ Le fournisseur modifie la date demandée et n'obtient pas directement une autre date de rendez-vous.</p> <p>⇒ GRDF n'a pas pu intervenir la 1^{ère} fois.</p>	<p>En cours d'annulation</p> <p>⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire.</p>
		<p>Annulé</p> <p>⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement automatique est possible.</p>
		<p>Clôturé</p> <p>⇒ Le compte rendu d'intervention est réceptionné.</p>
	<p>En attente de rendez-vous</p> <p>⇒ Si le fournisseur modifie la date demandée et n'obtient pas directement de rendez-vous, un rendez-vous doit être programmé. Le statut boucle sur lui-même.</p>	
Rendez-vous programmé	<p>-</p> <p>⇒ La demande a été enregistrée à date programmée avec intervention.</p>	<p>Réalisé en cours de clôture</p> <p>⇒ La date programmée d'intervention est atteinte.</p>
	<p>En attente de rendez-vous</p> <p>⇒ La date et la plage horaire du rendez-vous demandé sont confirmées.</p>	<p>En attente de rendez-vous</p> <p>⇒ GRDF n'a pas pu intervenir la 1^{ère} fois</p> <p>⇒ Le fournisseur, en modifiant la date demandée de rendez-vous, n'obtient pas directement de date de rendez-vous.</p>
		<p>En cours d'annulation</p> <p>⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. Un traitement manuel est nécessaire.</p>
		<p>Clôturé</p> <p>⇒ Le compte rendu d'intervention est réceptionné.</p>
		<p>Annulé</p> <p>⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande.</p> <p>⇒ Le GRDF annule la demande.</p>
	<p>Rendez-vous programmé</p> <p>⇒ GRDF modifie la date de rendez-vous et le statut boucle sur lui-même.</p> <p>⇒ Le fournisseur modifie la date de rendez-vous, il obtient directement une nouvelle date de rendez-vous. Le statut boucle sur lui-même.</p>	
En cours de réalisation	<p>-</p> <p>⇒ Enregistrement de la demande à date demandée sans intervention</p>	<p>Réalisé en cours de clôture</p> <p>⇒ La date demandée est atteinte</p>
		<p>Clôturé</p> <p>⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné.</p>
		<p>En cours d'annulation</p> <p>⇒ GRDF demande une annulation de la demande.</p>

Statut en cours	Statuts précédents possibles	Statuts suivants possibles
		Annulé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande
Réalisé en cours de clôture	En cours de réalisation ⇒ La date demandée est atteinte	Clôturé ⇒ Le compte-rendu d'intervention est réceptionné.
	Rendez-vous programmé ⇒ La date programmée est atteinte	En cours d'annulation ⇒ GRDF peut exceptionnellement annuler la demande.
	En cours d'annulation ⇒ La demande d'annulation n'est pas validée par GRDF.	
En cours d'annulation	En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande.	Annulé ⇒ La demande passe au statut annulé par traitement automatique ou manuel.
	Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de la demande. ⇒ GRDF n'a pas pu intervenir la 2 ^{nde} fois.	Réalisé en cours de clôture ⇒ La demande d'annulation formulée par le fournisseur n'est pas validée.
	Réalisé en cours de clôture ⇒ GRDF peut exceptionnellement annuler la demande.	
Annulé	En cours d'annulation ⇒ Traitement manuel de la demande d'annulation.	- Le statut annulé est un statut final.
	En attente de rendez-vous ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande.	
	Rendez-vous programmé ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande. ⇒ Le GRDF annule la demande.	
	En cours de réalisation ⇒ Le fournisseur demande une annulation de sa demande.	
	Attente analyse ⇒ Le fournisseur a demandé l'analyse de la demande non recevable sur demande non validée.	
	Analyse validée ⇒ La demande d'analyse sur demande impossible a été traitée par GRDF. La non-recevabilité est rejetée.	
Clôturé	En cours de réalisation Le compte rendu d'intervention est réceptionné.	- Le statut clôturé est un statut final.
	Rendez-vous programmé Le compte rendu d'intervention est réceptionné.	
	En attente de rendez-vous Le compte rendu d'intervention est réceptionné.	
	Réalisé en cours de clôture Le compte rendu d'intervention est réceptionné.	
	En cours de traitement ⇒ La non-recevabilité initiale a été rejetée. Les actions dans les applications sources sont en cours de réalisation afin de traiter la demande.	

2.7. Canaux de formulation d'une demande de mise en service

Selon la variante qui s'applique au **processus de mise en service**, seuls certains canaux de formulation de la demande seront accessibles au fournisseur.

NB : Il convient de se référer au guide d'implémentation transverse des processus de gestion des demandes pour prendre connaissance des canaux de formulation de la demande disponibles selon la variante qui s'applique au processus de mise en service.

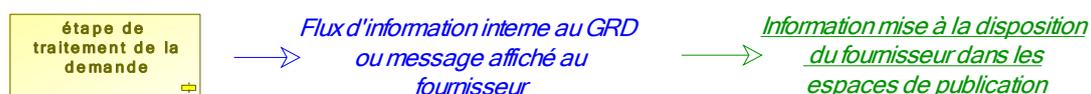
3. Variantes du processus de mise en service

L'objet de ce chapitre est de présenter, en fonction des étapes du processus de mise en service, les échanges entre le système d'information des fournisseurs et GRDF notamment les échanges de flux de publications ainsi que les échanges Web Services.

La description de chacun de ces échanges comprend **les informations clés** transmises (champ concerné, libellé, valeur et signification du champ). Ce travail est réalisé pour chaque variante du processus de mise en service et ne concerne pas l'exhaustivité des données. Pour connaître l'exhaustivité des données échangées lors du processus de mise en service, il convient de se reporter aux guides d'implémentation des Web Services ou des publications.

Pour chacune des variantes du processus, un logigramme présente l'enchaînement des principales étapes du processus. La légende ci-dessous permet de faciliter la compréhension des logigrammes.

Légende :



3.1. Mise en service à date programmée avec intervention

Il s'agit d'une demande de mise en service **avec intervention sur le terrain** pour laquelle le rendez-vous est fixé au client par le fournisseur directement en ligne.

L'intervention sur le terrain est nécessaire si le PCE est coupé. Pour les PCE non télé-relevés, si le PCE n'est pas coupé et que le fournisseur souhaite un relevé spécial, des frais supplémentaires sont facturés.

La demande de mise en service à date programmée correspond aux cas métiers suivants :

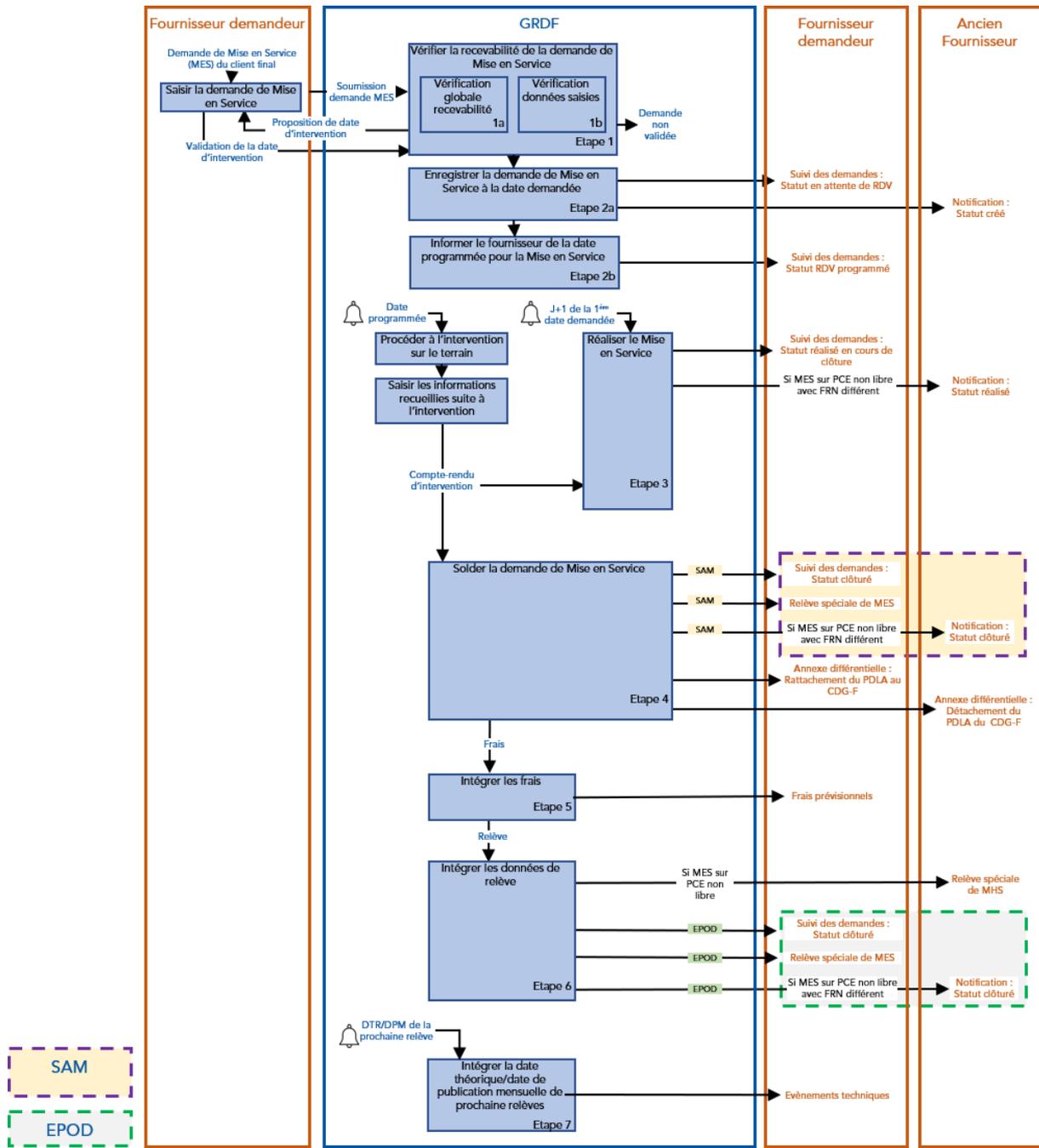
- **Remise en service d'un PCE libre ou non libre avec une fréquence de relève semestrielle (6M) ou mensuelle (1M).**
- **1^{ère} mise en service d'un PCE déjà Mis En Gaz Pour Essai avec une fréquence de relève semestrielle (6M)**

3.1.1 Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande de **mise en service à date programmée avec intervention**.

La bascule **progressive** des PCE dans EPOD **a modifié modifie** l'intégration du « solde de la demande de MES » qui **est devenu devient** automatique au moment de « l'intégration des données de relève ». L'évolution du statut de la demande dans le Suivi des Demandes et la Relève spéciale de MES pour le fournisseur demandeur, ainsi que la notification de clôture de la demande à l'ancien fournisseur sont réalisées à l'étape « **Intégrer les données de relève** » pour ces PCE.

L'annexe différentiel est réalisée à l'étape 4 « Solder la demande ».



Nota : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

3.1.2 Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service

3.1.2.1 Vérification de la recevabilité de la demande de Mise En Service (MES)

L'étape « vérifier la recevabilité de la demande de mise en service » correspond à l'étape de soumission de la demande. Cette étape peut être subdivisée en deux sous étapes :

- la vérification globale de la recevabilité de la demande de mise en service (Etape 1 a)
- la vérification des données saisies dans la demande de mise en service (Etape 1 b)

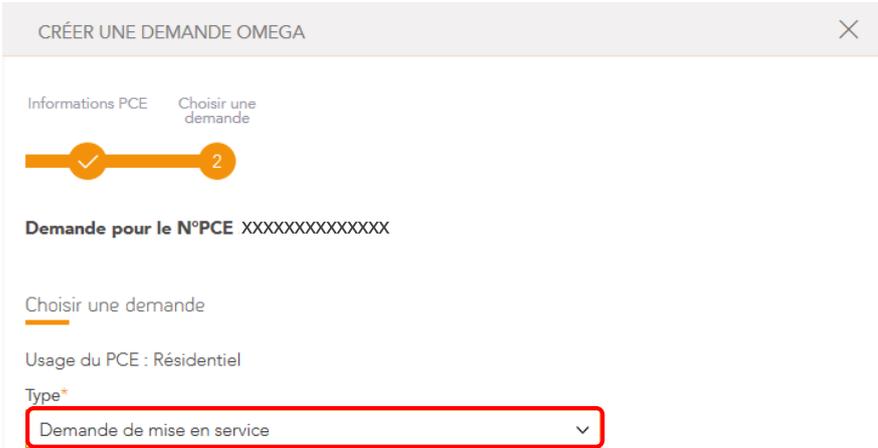
Lors de ces deux étapes, un contrôle sur la simultanéité des demandes est également effectué. En effet, lorsqu'un fournisseur soumet une demande à GRDF, d'autres demandes peuvent être en cours sur le même PCE ([2.2 Demande de mise en service et demandes en cours](#))

Le tableau ci-dessous permet d'identifier, pour le canal Web Service et l'espace acheminement du portail GRDF, les deux étapes qui consistent en la vérification de la recevabilité de la demande.

NB : Pour les demandes transmises par le canal des demandes en masse, les contrôles de recevabilité sont effectués, dans le système d'information de GRDF, une fois le fichier transmis. Uniquement dans ce cas, la non recevabilité de la demande est communiquée par l'affichage de codes motifs :

- sur le portail GRDF, dans l'écran de suivi des demandes (uniquement libellé du code motif)
- dans la publication suivie des demandes
- dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Ce point sera détaillé ultérieurement dans le présent document dans le paragraphe [3.1.2.1 Recevabilité et codes motifs de la demande de Mise En Service \(MES\)](#)

Canal	Web Service	Portail
Étape 1 a Contrôle de la simultanéité des demandes	<p>Méthode : VerifierRecevabilite MES</p> <p>L'utilisation de cette méthode consiste à vérifier que la demande de mise en service est recevable. A Cette étape, lorsque la demande est non recevable, un numéro de demande est créé.*</p> <p>*Une demande EPOD se distingue par un : « E » en deuxième position (exemple UE0001KP)</p> <p>Pour plus d'informations sur les champs utilisés dans la méthode : VerifierRecevabiliteMES, il convient de se reporter au guide d'implémentation B2B-Définition du Web Service CreerDemandeMES.</p>	<p>Écran de saisie d'une demande par PCE : Saisie d'un type de demande</p> <p>Cet écran permet de sélectionner le type de demande à créer. L'utilisateur accède à cet écran s'il a saisi auparavant le numéro de PCE sur lequel il souhaite effectuer la demande de mise en service.</p> <p>La demande peut être sélectionnée si le lien correspondant est actif. Pour une demande de Changement de Fournisseur, le lien est toujours actif.</p> <p>A la sélection du type de demande dans cet écran, un premier contrôle de recevabilité de la demande est effectué à partir des données du PCE concerné, le lien est actif / inactif en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type du PCE : DISCO EPOD, SAM - Etat du PCE: Télé-relevé, non télé-relevé - Fréquence de relève du PCE : mensuelle (1M), semestrielle (6M), MM, JM; JJ  <p>Exemple pour un PCE DISCO non télé-relevé</p> <p>Si de la consommation a été détectée sur le PCE depuis la dernière MHS, alors on affiche un message invitant le fournisseur à collecter l'index et la date d'entrée dans les lieux.</p>

NB : Lorsque la recevabilité est refusée, le statut associé à cette demande non recevable est 022 « Demande impossible – PCE inconnu » ou 023 « Demande non validée ».

3.1.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de MES et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :

Ce paragraphe a pour objectif de détailler les règles de recevabilité et les codes motifs de non recevabilité associés à la demande de MES. Les règles de recevabilité sont appliquées quelque soit le canal par lequel la demande a été soumise. Les codes motifs de non recevabilité de la demande sont communiqués aux fournisseurs lorsque la demande de mise en service a été transmise par le canal demandes en masse.

Ils sont visibles :

- sur le portail GRDF, dans l'écran de suivi des demandes (uniquement libellé du code motif)

- dans la publication suivie des demandes
- dans la réponse du Web Service SuiviDemande

La liste des codes motifs de non recevabilité ci-dessous présente les codes motifs de non recevabilité les plus courants et n'est pas exhaustive.

Il convient de se référer au guide d'implémentation du flux suivi des demandes (SDEM) pour obtenir la liste exhaustive des codes motifs.

NB : Dans les tableaux présentés ci-dessous :

- Lorsqu'un code motif est signalé comme « **Warning** », la demande n'a pas été validée dans le SI du GRDF mais si le fournisseur corrige la donnée signalée comme erronée dans le fichier de demandes en masse, la demande sera alors recevable à la (re)soumission du fichier.
- Lorsqu'un code motif est signalé comme « **Bloquant** », la demande n'a pas été validée et même si le fournisseur apporte une correction sur les données de la demande dans le fichier de demandes en masse, celle-ci ne pourra être recevable à la (re)soumission du fichier.

Etape 1a : Vérification globale de la recevabilité de la demande de MES : Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à l'étape 1a : 'vérification globale de la recevabilité de la demande de MES' ainsi que les codes motifs associés.

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Vérification de la validité du Contrat d'Acheminement Distribution (CDG-F)	L'état de votre CDG-F ne permet pas de créer une demande	165	-	√
Contrôle de la compatibilité entre les demandes en cours et la demande soumise	Demande déjà en cours sur le PCE	030	-	√
	Une demande d'analyse a déjà été soumise sur ce PCE	314	-	√
Contrôle de la cohérence entre le CDG-F du demandeur et l'ID fournisseur du demandeur	La demande en masse est non recevable car il y a une incohérence CDG-F/Fournisseur.	175	-	√
Vérification que le PITD du PCE concerné soit bien rattaché au CDG-F du demandeur	Pas d'autorisation sur PITD	035	-	√
Vérification que le PCE soit bien rattaché à un PITD	Aucun PITD associé au PCE	139	-	√
Vérification que la demande de Mise en Service ne soit pas effectuée sur un PCE forfait cuisine	Masse - La demande sur le PCE n'est pas traitée car tarif cuisine est non compatible avec catégorie PCE. Veuillez corriger votre demande	038	-	√
	Aucune demande n'est possible sur les PCE de type forfait cuisine.	129	-	√
Vérification si la nature du gaz du PCE sélectionné est du gaz propane que le titulaire du CDG-F sélectionné est habilité pour les PCE propane et que le CDG-F utilisé est un CDG-F dédié à la gestion des PCE propanes	Pas d'habilitation pour Propane	033	-	√
Vérification que le format du PCE pour lequel la demande de MES (pourquoi MHS ? MES ...) a été soumise soit correct	Format PCE incorrect.	110	-	√
Vérification que le PCE existe	Le PCE n'existe pas.	111	-	√
Une intervention de Mise en Gaz pour Essai est en cours sur le PCE	Mise En Gaz Pour Essai en cours	340	-	√

Etape 2a : Vérification des données saisies dans la demande de MES : Le tableau ci-dessous présente les principales règles de recevabilité liées à l'étape 1b : 'vérification des données saisies dans la demande de mise en service' ainsi que les codes motifs associés.

Règle de recevabilité	Libellé code motif	Code motif associé (flux SDEM / WS SuiviDemande)	Warning	Bloquant
Vérification que la demande ne concerne pas une 1ère mise en service	Masse - La demande n'est pas traitée car le PCE ne peut pas être traité par ce canal. Veuillez saisir votre demande sur le portail.	039	√	-
Contrôle de l'accès au référentiel des données du PCE	Le référentiel des données techniques du PCE n'est pas accessible. <i>NB : cette règle de recevabilité n'est bloquante que pour les MES sans intervention</i>	190	-	√
Vérification du critère de contrôle « Option de prestation » : Si la MES est avec option de prestation « index de MHS » et le PCE n'est pas libre, la demande est non recevable.	Masse - En l'absence de MHS sur le PCE, l'option de reprise d'index n'est pas disponible pour la demande de MES. Veuillez saisir votre demande sur le portail »	037	√	-
	L'option de prestation 'reprise index MHS' n'est possible que si le point est Disco.	078	√	-
	L'option de prestation 'reprise index MHS' n'est possible que si le point est libre.	079	√	-
Vérification de la date demandée : <u>MES sur PCE non libre</u> : La date demandée de la mise en service n'est possible que sur la période J+1 et J+15 jours <u>MES sur PCE libre</u> : La date demandée de la mise en service n'est possible que sur la période J+1 et J+6 semaines	Masse - La demande n'est pas traitée car la date demandée n'est pas compatible avec le délai autorisé pour ce type de demande. Veuillez saisir votre demande sur le portail	040	√	-
	La date demandée pour votre mise en service n'est possible que sur la période J+1 jour et J+15 jours.	070	√	-
	La date demandée pour votre mise en service n'est possible que sur la période J+1 jour et J+6 semaines.	071	√	-
Vérification du critère de contrôle « Option de prestation » : L'option de prestation « reprise index MHS » n'est disponible que si le point est DISCO, libre, non coupé et que l'index et la date de relevé de MHS sont disponibles dans les données récupérées dans le référentiel des données techniques	L'option de prestation 'reprise index MHS' n'est possible que si le point est non coupé.	080	√	-
	L'option de prestation 'reprise index MHS' n'est possible que si l'index et la date de MHS existent.	081	√	-
Vérification du critère de contrôle « Option de prestation » : L'option de prestation « index auto relevé » n'est disponible que si le point est DISCO, non coupé, sans	L'option de prestation 'auto relevé' n'est possible que si le point est non coupé.	085	√	-

MHS en cours et a déjà été mis en gaz pour essai (1 ^{ère} MES). La date de relevé saisie doit être inférieure ou égale à la date du jour.	L'option de prestation 'auto relevé' n'est possible que si il n'y a pas de MHS en cours.	086	√	-
	Le champ « Index relève » doit être renseigné pour l'option de prestation « Auto-relevé »	087	√	-
	La date de relève saisie soit être inférieure ou égale à la date du jour	089	√	-
Vérification de la cohérence des données « CJAA », « CJAAM/date », « CJAAM/valeur », « CJAAJ/date », « CJAAJ/valeur » avec la date demandée de la MES.	Masse - Les dates pour les CJAAJ doivent être différentes entre elles	252	√	-
	Masse - La date de CJAAJ doit être comprise entre le &7 et le &8. (&7 est la date demandée + le délai de réalisation au format MM/AAAA, &8 est la date demandée + le délai de réalisation de la prestation + 12 mois au format MM/AAAA)	253	√	-
	Masse - La date de CJAAM doit être comprise entre le &7 et le &8. (&7 est la date demandée + le délai de réalisation au format MM/AAAA, &8 est la date demandée + le délai de réalisation de la prestation + 12 mois au format MM/AAAA)	254	√	-
Vérification que la donnée 'Offre commerciale' pour les fournisseurs tiers soit bien renseignée à 'Nouvelle Offre'	L'offre commerciale' doit être en 'nouvelle offre' pour les fournisseurs tiers	114	√	-
Vérification que la donnée 'Offre commerciale' pour les PCE propanes soit bien renseignée à 'Offre historique'	L'offre commerciale' doit être en 'offre historique' pour un PCE propane	115	√	-
Vérification, pour un PCE JJ/JM/MM, si le profil est autorisé. Si le profil n'est pas autorisé, alors la demande est non recevable	Masse - Le profil de consommation n'est pas autorisé	250	√	-
Vérification, pour un PCE JJ/JM/MM, de la validité du code postal	Masse - Le code postal du PCE est incorrect	251		

<p>Contrôle lors de la soumission d'une demande de MES avec une demande de MHS en simultan� (se reporter au paragraphe : 2.2 Demande de mise en service et demandes en cours)</p> <p>Si la demande de MHS est au statut 'Rendez-vous programm�' et que la date programm�e de la MHS est �gale � la date de la soumission de la demande de MES</p>	<p>Une MHS �tant en cours et programm�e pour aujourd'hui, la MES est rejet�e</p>	167	-	√
<p>Contrôle de la donn�e « Date demand�e » avec une demande simultan�e de mise hors service. La date demand�e de la mise en service doit �tre identique � la date de mise hors service.</p>	<p>La date demand�e pour votre mise en service doit �tre identique � la date de mise hors service</p>	067	√	-
<p>Contrôle de la donn�e « Date demand�e » avec une demande simultan�e de coupure ou r�tablissement La date demand�e pour la MES doit �tre sup�rieure ou �gale aux derni�res dates connus de demande de coupure et/ou de r�tablissement</p>	<p>La date demand�e pour votre mise en service doit �tre sup�rieure � la date de Coupure/impay�s.</p>	068	√ <i>si le fournisseur est titulaire</i>	√ <i>si le fournisseur est non titulaire</i>
	<p>La date demand�e pour votre mise en service doit �tre sup�rieure � la date de R�tablissement / impay�s</p>	069	√ <i>si le fournisseur est titulaire</i>	√ <i>si le fournisseur est non titulaire</i>
<p>Contrôle de coh�rence entre la Fr�quence demand�e et la CAR saisie</p>	<p>Fr�quence saisie ne fait pas partie des fr�quences autoris�es</p>	563		√
<p>Contrôle du profil par rapport � la fr�quence. PCE SAM uniquement</p>	<p>Profil non autoris� pour cette fr�quence</p>	564		√
<p>Contrôle de tarif par rapport � la CAR</p>	<p>Masse – Avertissement : le tarif s�lectionn� n'est pas optimum par rapport � la CAR en vigueur</p>	451	√	-
<p>Contrôle du tarif par rapport � la fr�quence</p>	<p>Fr�quence de rel�ve non propos�e pour ce tarif</p>	107	-	√
<p>Contrôle de la coh�rence entre le tarif et la CAR saisis</p>	<p>La demande de MES sur le PCE n'est pas trait�e : la CAR pour ce tarif doit �tre confirm�e. Veuillez saisir votre demande sur le portail.</p>	042	-	√
<p>V�rification de la validit� de l'index saisi en fonction de l'index de MHS si le PCE est libre d�j mis en service et de la derni�re rel�ve estim�e (pour les demandes de Mise en service � date demand�e sans rendez-vous)</p>	<p>Masse - Index saisi incorrect</p>	300 301	√	-
<p>Contrôle du tarif pour les PCE Propane Si le PCE est un PCE Propane alors le tarif est impos� � T_GENE</p>	<p>Pas de tarif attendu pour un PCE propane.</p>	093	√	-

Contrôle de l'option de prestation en fonction de l'état du PCE	La demande a été créée avec une option de prestation « télé-relevé ».	509	√	-
Contrôle de l'option de prestation	L'option de prestation choisie n'est pas disponible pour ce PCE.	510	-	√
Contrôle de l'option de prestation en fonction de l'état du PCE	Le PCE est coupé. La demande a été créée avec intervention.	511	√	-
Vérification de la disponibilité d'un index télé-relevé	Un index télé-relevé de moins de X jours est disponible. L'index saisi n'est pas pris en compte.	512	√	-
Vérification de l'inter-existence des données d'index	La donnée « index client » ou « date de l'index client » est manquante.	513	-	√
Vérification des données « Index Client » et « Date de l'index »	La date de l'index est incohérente. La date saisie est antérieure à la date du dernier index facturant.	461	-	√
Vérification des données « Index Client » et « Date de l'index »	La date de l'index client doit être inférieure ou égale à la date du jour.	542	-	√
Contrôle de l'option de prestation sur un PCE en refus télé-relevé	La seule option de prestation autorisée est « Relève spéciale »	<i>A définir</i>	-	√

3.1.3 Etape 2 : Enregistrer la demande de mise en service à date programmée

L'étape « Enregistrer la demande de mise en service à date programmée » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès et parmi les dates d'intervention proposées par le système, une date a été validée par le fournisseur.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

NB : Dans la suite du paragraphe « Mise en service à date programmée avec intervention », les champs de l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

- Notifications :
Dans le cas où la demande porte sur un PCE non libre et pour lequel le fournisseur titulaire du PCE n'est pas le fournisseur demandeur :
 - un flux de notification est envoyé au fournisseur qui est en train de « perdre » le PCE
 - les notifications sont aussi consultables sur le portail dans l'écran : Vos notifications (disponibles pendant 7 jours)

NB : Dans la suite du paragraphe « Mise en service à date programmée avec intervention », les champs de l'écran : Vos notifications et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

3.1.3.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de mise en service à date programmée
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date programmée est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande de mise en service dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	063 (RDV programmé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de mise en service à date programmée

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	MES	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Type de relève	1 (1 = Relève spéciale)	Option de prestation : type de relève	13	-
Date du rendez-vous programmé	Date de l'intervention proposée par le système et acceptée par le fournisseur	Date programmée	22	Dateprogramme - Date
PlageHoraire du rendez-vous programmé	Code de la plage horaire de la date de l'intervention proposée par le système et acceptée par le fournisseur	Code de la plage horaire programmée	23	Dateprogramme PlageHoraire -
Type de 1 ^{ère} MES de MEGPE	1 MEGPE Faite-PCE en maintien d'alimentation 2 MEGPE Faite-PCE coupé suite la fin du maintien d'alimentation 3 MEGPE Faite-Fin du maintien d'alimentation en cours	Type de 1 ^{ère} MES de MEGPE	88	

Nota : Dans le cas d'une demande de mise en service avec option express, le fournisseur demande une intervention à J+1 ou J+2. Si les créneaux J+1 ou J+2 sont disponibles à la prise de rendez-vous, la demande ne sera pas marquée en express dans le suivi de la demande et il n'y aura pas de facturation particulière. Si les créneaux J+1 ou J+2 sont indisponibles à la prise de rendez-vous, la demande de mise en service est enregistrée avec pour date programmée au minimum J+3. La demande est marquée en express dans le suivi de la demande. GRDF reprogrammera, si possible, une date de rendez-vous à J+1 ou J+2 pour répondre à la demande de mise en service express du fournisseur et la prestation sera facturée ainsi. Le calcul du délai express ou urgent s'effectue en jour ouvré.

Les informations suivantes permettent au fournisseur de savoir si sa demande de mise en service avec option express a été acceptée et enregistrée avec l'option express :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Indicateur de l'option de prestation : intervention express	« E »	Option de prestation : intervention express	14	-

Remarque importante : dans certains cas, l'intervention ne peut pas avoir lieu à la date programmée du fait du client (frais supplémentaires comptabilisés) ou du fait de GRDF. La demande passe alors au statut « en attente de RDV », les informations clés mises à disposition du fournisseur sont alors les suivantes :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	045 (en attente de RDV)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date de non-exécution de l'intervention	Date d'intégration de la non-exécution de l'intervention	Date de non-exécution	71	-
Motif du changement de statut de la demande	001, 003, 006, 011, 012, 015 ...	Code motif	25	MotifDemande

Nota : Explication des codes motif de non exécution de l'intervention les plus courants. La liste exhaustive des codes de non exécution de l'intervention est disponible dans le guide d'implémentation du suivi des demandes (SDEM).

Valeur	Libellé correspondant
001	Absence doc réglementaire
003	Client absent
006	Défaut d'adressage
009	Erreur natop
011	Installation inaccessible
012	Installation non prête
014	Non conforme
015	Refus client
017	Rendez-vous non pris
177	Imprévu technique
178	Imprévu réglementaire
179	Rendez-vous échoué
180	Discordance fichier
181	Ajournement agent

GRDF doit prendre un nouveau rendez-vous avec le contact intervention pour que la demande atteigne à nouveau le statut « RDV programmé » et poursuive son déroulement normal. Si aucun nouveau rendez-vous ne peut être pris, la demande est annulée. Le cas métier correspondant au rendez-vous non honoré et ses conséquences éventuelles en terme d'annulation et de facturation de frais pour déplacement vain sera plus finement décrit dans le guide d'implémentation du processus acheminement « Annulation d'une demande ».

3.1.3.2 Notification

- Présentation générale du flux de notification

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Notifications
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de mise en service par un autre fournisseur
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE qui fait l'objet d'une demande de mise en service par un autre fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur titulaire du PCE d'identifier l'enregistrement d'une demande de MES sur le PCE et la création de la notification.

Numéro	Nom	Valeur
5	Date de perte du PCE	Date programmée de la MES
7	Statut de la notification	CREE
8	Date du statut de la notification	Date d'enregistrement de la demande du fournisseur demandeur dans le SI de GRDF
9	Origine de la perte	MES

3.1.4 Etape 3 : Réaliser la mise en service

L'étape « réaliser la mise en service » correspond à l'enregistrement de la réalisation de la mise en service du PCE dans le système d'information de GRDF. Cette étape est déclenchée le lendemain de la dernière date programmée pour la demande de mise en service avec intervention.

La demande du fournisseur est réalisée mais n'est pas encore clôturée. L'enregistrement de la réalisation de la mise en service a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - La mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - La mise à jour des informations envoyées dans la réponse du Web Service SuiviDemande.
 - La mise à jour des informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

- Notifications :

Dans le cas où la demande porte sur un PCE non libre et pour lequel le fournisseur titulaire du PCE n'est pas le fournisseur demandeur :

- un flux de notification est envoyé au fournisseur qui est en train de « perdre » le PCE
- les notifications sont aussi consultables sur le portail dans l'écran : Vos notifications

Annexe Différentielle :

La mise à jour des données contractuelles du Contrat Acheminement Distribution (CDG-F) du fournisseur demandeur et du fournisseur notifié le cas échéant. Celle-ci se traduit par la mise à disposition de l'annexe différentielle du CDG-F au(x) fournisseur(s).

3.1.4.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation de la mise en service dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date programmée est réalisée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	070 (réalisé en cours de clôture)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date d'enregistrement de la réalisation de la mise en service	Date de changement de statut	18	DateDernierChangement-Statut

3.1.4.2 Notification

- Présentation générale du flux de notification :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Notifications
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation de la mise en service dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE qui fait l'objet d'une demande de mise en service par un autre fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur titulaire du PCE d'identifier que la notification est passée au statut « réalisé ».

Numéro	Nom	Valeur
5	Date de la perte du PCE	Dernière Date programmée de la MES
7	Statut de la notification	REALISE
8	Date du statut de la notification	Date d'effet contractuel

3.1.4.3 Annexe différentielle du Contrat Acheminement Distribution (CDG-F)

Présentation générale du flux

L'annexe différentielle du CDG-F permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le CDG-F dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation de la mise en service dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	<ul style="list-style-type: none"> Fournisseur demandeur Fournisseur titulaire PCE qui fait l'objet d'une mise hors service suite à la mise en service (cas d'un PCE non libre) = ancien fournisseur

En fonction de l'état du PCE à l'enregistrement de la demande et du nombre de fournisseurs impactés par la mise en service, plusieurs cas peuvent se présenter. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Cas	PCE	Nombre de fournisseurs	Annexe différentielle publiée au(x) fournisseur(e)
1	PCE libre	Un seul fournisseur : le fournisseur demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec le rattachement du PDLA à son CDG-F
2	PCE non libre	Deux fournisseurs : le fournisseur demandeur est différent du fournisseur actuellement titulaire du PCE	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec le rattachement du PDLA à son CDG-F Annexe différentielle publiée au fournisseur actuel avec le détachement du PDLA de son CDG-F
3	PCE non libre	Un seul fournisseur : le fournisseur demandeur est identique au fournisseur actuellement titulaire du PCE	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec une modification mais le numéro du PDLA ne change pas.

Cas n°1 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE libre »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que le PDLA est rattaché à son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = date d'effet contractuel
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« E » : Rattachement du PDLA au CDG-F

Cas n°2 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE non libre, le CDG-F du fournisseur auquel le PCE est actuellement rattaché est différent du CDG-F du fournisseur demandeur »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que le PDLA est rattaché à son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAAMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = date d'effet contractuel
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« E » : Rattachement du PDLA au CDG-F

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur notifié d'identifier que le PDLA est détaché de son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAAMJJ : Date de détachement du PDLA au CDG-F = J-1 de la date d'effet contractuel de la mise en service
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« S » : Détachement du PDLA au CDG-F

Cas n°3 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE non libre, le CDG-F du fournisseur auquel le PCE est actuellement rattaché est identique au CDG-F du fournisseur demandeur »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Acheminement Distribution ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAAMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = dernière date programmée de la mise en service
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« S » : Détachement du PDLA au CDG-F « E » : Rattachement du PDLA au CDG-F
34	Indicateur fréquence de relève	Flag indiquant si la fréquence de relève a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
36	Indicateur données commerciales	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
37	Indicateur tarif	Flag indiquant si le tarif d'acheminement a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale et différentielle du Contrat Acheminement Distribution.

3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service

L'étape « solder la demande de mise en service » correspond à l'étape de clôture de la demande de mise en service. L'intervention a été réalisée par GRDF sur le terrain et est soldée. La demande est

clôturée dans le SI de GRDF et l'information est mise à la disposition du fournisseur demandeur. Le cas échéant, le fournisseur notifié est également informé de la perte définitive du PCE.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat :

- Suivi des demandes :
 - La mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - La mise à jour des informations envoyées dans la réponse du Web Service SuiviDemande.
 - La mise à jour des informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

- Données de Relèves :
 - La publication de données de relève contenant l'index de départ envoyée au fournisseur demandeur.

- Notifications :
 - La mise à jour de la notification qui se traduit par un flux de notification, le cas échéant.
 - La mise à jour des informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Vos notifications, le cas échéant.

- Annexe Différentielle :
 - La mise à jour des données contractuelles du Contrat Acheminement Distribution (CDG-F) du fournisseur demandeur et du fournisseur notifié le cas échéant. Celle-ci se traduit par la mise à disposition de l'annexe différentielle du CDG-F au(x) fournisseur(s).

Pour les PCE EPOD, l'étape « solder la demande de la mise en service » (étape 4) est automatiquement réalisée à l'intégration de données du relevé (étape 5).

Les flux correspondant à cette étape sont décrites dans les paragraphes **3.1.7.1** Suivi des demandes, **3.1.7.2.1** Relève spéciale MES, **3.1.7.3** Notification

3.1.4.4 Annexe différentielle du Contrat Acheminement Distribution (CDG-F)

Présentation générale du flux

L'annexe différentielle du CDG-F permet au fournisseur de connaître les modifications effectuées sur le CDG-F dont il est titulaire.

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Annexe différentielle du CDG-F
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la réalisation de la mise en service dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la réalisation de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi)
Destinataire du fichier	- Fournisseur demandeur - Fournisseur titulaire PCE qui fait l'objet d'une mise hors service suite à la mise en service (cas d'un PCE non libre) = ancien fournisseur

En fonction de l'état du PCE à l'enregistrement de la demande et du nombre de fournisseurs impactés par la mise en service, plusieurs cas peuvent se présenter. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Cas	PCE	Nombre de fournisseurs	Annexe différentielle publiée au(x) fournisseur(s)
1	PCE libre	Un seul fournisseur : le fournisseur demandeur	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec le rattachement du PDLA à son CDG-F
2	PCE non libre	Deux fournisseurs : le fournisseur demandeur est différent du fournisseur actuellement titulaire du PCE	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec le rattachement du PDLA à son CDG-F Annexe différentielle publiée au fournisseur actuel avec le détachement du PDLA de son CDG-F
3		Un seul fournisseur : le fournisseur demandeur est identique au fournisseur actuellement titulaire du PCE	<ul style="list-style-type: none"> Annexe différentielle publiée au fournisseur demandeur avec une modification mais le numéro du PDLA ne change pas.

Cas n°1 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE libre »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que le PDLA est rattaché à son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = date d'effet contractuel
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« E » : Rattachement du PDLA au CDG-F

Cas n°2 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE non libre, le CDG-F du fournisseur auquel le PCE est actuellement rattaché est différent du CDG-F du fournisseur demandeur »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que le PDLA est rattaché à son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = date d'effet contractuel
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« E » : Rattachement du PDLA au CDG-F

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur notifié d'identifier que le PDLA est détaché de son CDG-F

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de détachement du PDLA au CDG-F = J-1 de la date d'effet contractuel de la mise en service
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« S » : Détachement du PDLA au CDG-F

Cas n°3 : « un fournisseur a formulé une demande de MES sur un PCE non libre, le CDG-F du fournisseur auquel le PCE est actuellement rattaché est identique au CDG-F du fournisseur demandeur »

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier que les données contractuelles de l'annexe différentielle de son Contrat Acheminement Distribution ont été modifiées :

Numéro	Nom	Valeur
7	Date de changement	AAAAMMJJ : Date de rattachement du PDLA au CDG-F = dernière date programmée de la mise en service
8	Type de changement (Entrée/Sortie/Modification)	« S » : Détachement du PDLA au CDG-F « E » : Rattachement du PDLA au CDG-F
34	Indicateur fréquence de relève	Flag indiquant si la fréquence de relève a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
36	Indicateur données commerciales	X : indication d'une modification sur le groupe de donnée
37	Indicateur tarif	Flag indiquant si le tarif d'acheminement a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée
39	Indicateur CAR	Flag indiquant si la CAR a été modifiée lors de la mise en service <ul style="list-style-type: none"> Soit vide si pas de modification Soit « X » s'il y a modification sur le groupe de donnée

Pour connaître les données contenues dans chacun des groupes de données (fréquence de relève, données commerciales, tarif, CAR), se reporter au guide d'implémentation de l'annexe globale et différentielle du Contrat Acheminement Distribution.

3.1.6 Etape 5 : Intégrer les frais

L'étape « intégrer les frais » correspond à l'étape de réception des frais relatifs à la demande de mise en service du fournisseur demandeur. Lorsque l'intervention a été réalisée sur le terrain, les frais prévisionnels sont intégrés dans le système d'information de GRDF et mis à la disposition du fournisseur à l'origine de la demande.

3.1.6.1 Frais prévisionnels

- Présentation générale du flux frais prévisionnels

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Frais prévisionnels
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des frais dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des frais dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des frais prévisionnels relatifs à la réalisation de la mise en service.

Numéro	Nom	Valeur commentaire
6	Origine de la prestation	F : Fournisseur
7	Type d'envoi	F : 1er envoi
8	Date de réalisation de la prestation	Date de l'intervention sur le terrain
9	Code frais	Code associé à la prestation
11	Montant	Montant du frais

NB :

- Ces frais sont visualisables via le portail acheminement dans l'écran de visualisation des frais prévisionnels (rubrique Contrat) jusqu'à leur facturation.
- A une demande peuvent être associés 0 à n frais en fonction de la situation du compteur et inversement, un frais peut être associé à 0 ou 1 demande.

3.1.7 Etape 6 : Intégrer les données relatives au relevé spécial

L'étape « intégrer les données relatives au relevé spécial » correspond à l'étape de réception du relevé spécial suite à la réalisation de l'intervention sur le terrain. Dans le cas d'une mise en service sur un PCE non libre, un flux d'information contenant l'énergie et l'index de mise hors service est mis à la disposition du fournisseur anciennement détenteur du PCE.

Pour les PCE EPOD, la clôture de la demande de mise en service est réalisée automatiquement à l'intégration de données du relève (étape 6).

Nota : les données de relève relatives à la mise en service ont déjà été publiées au fournisseur demandeur à la clôture de la demande de mise en service.

3.1.7.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de mise en service
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de mise en service
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date programmée est clôturée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	010 (clôturé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de la clôture de la demande de mise en service	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut

3.1.7.2 Relèves

3.1.7.2.1 Relève spéciale MES

- Présentation générale du flux de relève :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
--------------------------------	--------------------------------------

Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de mise en service OU Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de mise en service OU J+1 de la réception du relevé spécial
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche pour les 6M ou 1M)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise en service du PCE :

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Dernière date programmée de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 : MES sur point libre ▪ 44 : MES sur point non libre (départ) PCE 6M télé-relevé ou 1M : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 : MES sur point libre ▪ 44 : MES sur point non libre (départ) ▪ 46 : MES sur point non libre avec index calculé (départ)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de mise en service

3.1.7.2.2 Relève spéciale MHS

- Présentation générale du flux de relève

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche pour les 6M ou 1M)
Destinataire du fichier	Ancien fournisseur ou fournisseur actuel s'il s'agit d'une mise en service sur point non libre sans changement de fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant à l'ancien fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise hors service du PCE suite à la mise en service (cas de la mise en service d'un PCE non libre).

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	J-1 de la date d'effet contractuel de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> 43 : MES sur point non libre (résiliation) PCE 6M télé-relevé ou 1M : <ul style="list-style-type: none"> 43 : MES sur point non libre (résiliation)

		45 : MES sur point non libre avec index calculé (résiliation)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de mise hors service suite à mise en service sur PCE non libre

3.1.7.3 Notification

- Présentation générale du flux de notification :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Notifications
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de mise en service
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de mise en service
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Ancien fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur anciennement titulaire du PCE d'identifier que la notification est passée au statut « clôturé ».

Numéro	Nom	Valeur commentaire
5	Date de perte du PCE	Date d'effet contractuel de la mise en service
7	Statut de la notification	CLOTURE
8	Date du statut de la notification	Date de clôture de la demande de mise en service

3.1.8 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / la date de publication mensuelle

L'étape « intégrer la date théorique de prochaine relève » correspond à la communication de la date du prochain relevé du compteur par GRDF.

L'étape « intégrer la date de publication mensuelle » correspond à la date à laquelle GRDF met à disposition du fournisseur les données de consommation de la télé-relève mensuelle ou semestrielle dans le cadre du processus de publication des relevés.

La prise en compte de la mise en service déclenche automatiquement l'émission d'un flux porteur de la date théorique de prochaine relève si PCE Non Télé-relevé ou de la date de publication mensuelle si PCE Télé-relevé vers le nouveau fournisseur.

3.1.8.1 Evènements techniques « Publication DTR »

- Présentation générale du flux événements techniques

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Evènements techniques
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration de la date théorique de prochaine relève dans le SI de GRDF.
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration de la date théorique de prochaine relève dans le SI de GRDF.
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE

- Informations clés contenues dans le fichier

Numéro	Nom	Valeur commentaire
1	Type d'évènement	01 : Evènement DTR
6	Date théorique de prochaine relève	Date à laquelle la prochaine relève cyclique aura lieu

3.1.8.2 Evènements techniques « Publication DPM »

- Présentation générale du flux événements techniques

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Evènements techniques
Evènement déclencheur de la publication du fichier	La publication ETEC se déclenche lors d'une MES sèche, MES-NL ou d'une CHF (flux S, flux L et flux F) ou encore lors d'une demande de changement de date de publication
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration d'une MES sèche, MES-NL ou d'une CHF (flux S, flux L et flux F) ou encore lors d'une demande de changement de date de publication dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE

- Informations clés contenues dans le fichier

Numéro	Nom	Type	Long	Format	Valeur commentaire
1	Type d'évènement	Alpha-numériques	X(2)		01 : Si le PCE est non télé-relevé alors le type d'évènement est un évènement DTR. 02 : Si le PCE est télé-relevé alors le type d'évènement est un évènement DPM.
2	PDLA	Alpha-numériques	X(13)		
3	Commentaire libre fournisseur	Alpha-numériques	X(25)		
4	Indicateur Pro part	Alpha-numériques	X(4)		Résidentiel / Non Résidentiel
5	Id PCE	Alpha-numériques	X(14)		
6	Date Théorique de prochaine valeur	Date	9(8)	AAAAMMJJ	
7	Date de Publication Mensuelle	Date	9(8)	AAAAMMJJ	La date de publication mensuelle est initialisée lors de passage en télé-relevé via l'algorithme de lissage et elle sera mise à jour via une nouvelle prestation « demande de changement de date de publication ». La publication ETEC est déclenchée lors d'une MES sèche, MES-NL ou d'une CHF ou encore lors d'une demande de changement de date de publication.

3.2 Mise en service à date demandée avec intervention

La demande de mise en service à date demandée avec intervention correspond aux cas métiers suivants :

- **Mise en service** (1^{ère} mise en service et remise en service) **d'un PCE avec une fréquence de relève mensuelle ou journalière** (MM, JM ou JJ)
- **1^{ère} mise en service d'un PCE coupé avec une fréquence de relève semestrielle (6M) ou mensuelle (1M) jamais mis en gaz**
- **Mise en service des PCE propane non coupés avec une fréquence de relève semestrielle**
- **Mise en service des PCE non coupés avec un danger grave immédiat signalé**
- **Remise en service d'un PCE coupé ou non coupé avec une fréquence de relève semestrielle (6M) en cas d'échec de la prise de rendez-vous en ligne**
- **1^{ère} mise en service d'un PCE déjà Mis En Gaz Pour Essai avec une fréquence de relève semestrielle (6M) en cas d'échec de la prise de rendez-vous en ligne**
- **Mise en Service sur PCE non coupé avec refus télé-relevé : on force l'option de relève à Relevé spécial et aucun frais n'est facturé au client.**

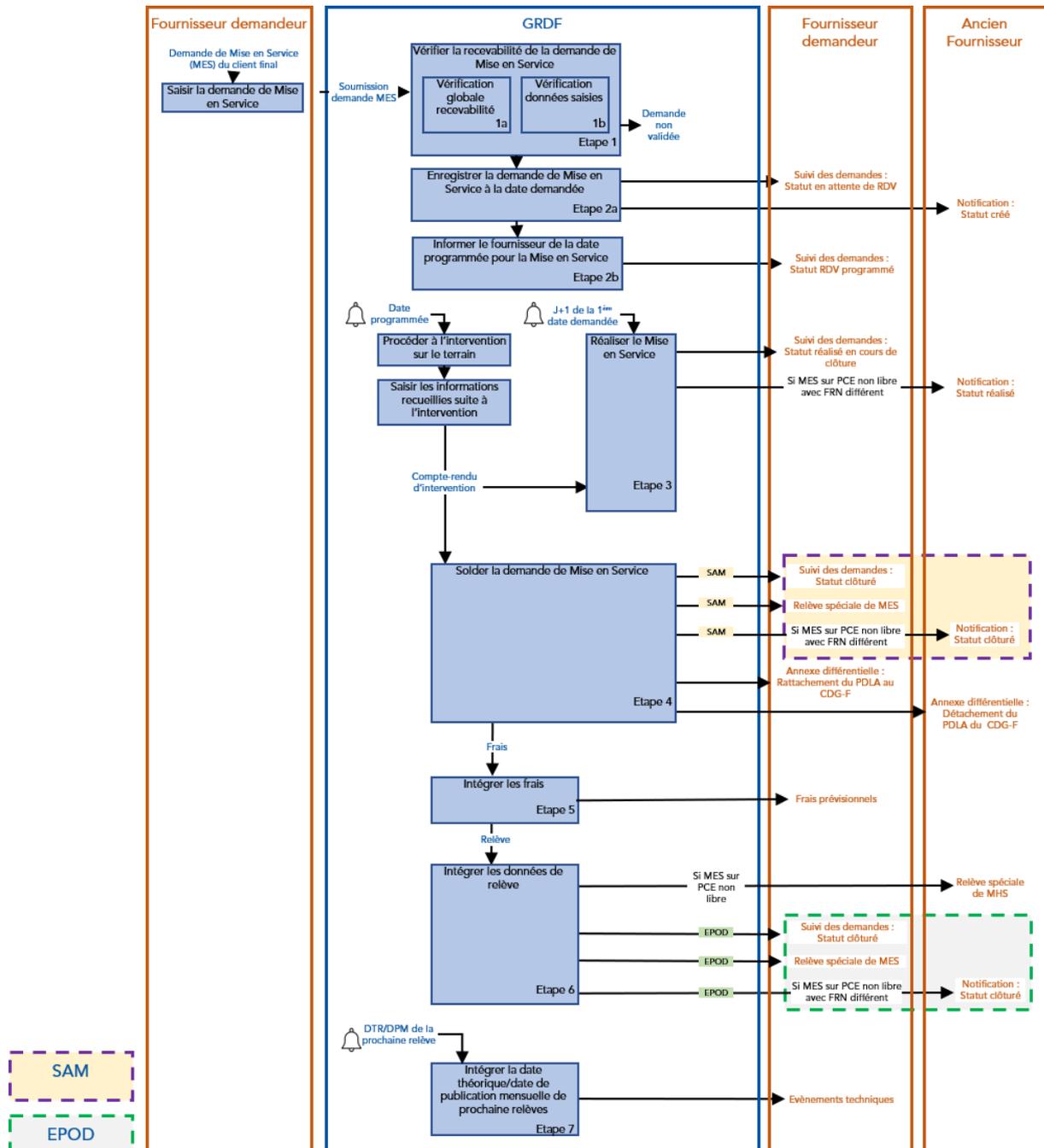
NB : Pour les PCE 6M non télé-relevés, *si le PCE n'est pas coupé et que le fournisseur souhaite un relevé spécial, des frais supplémentaires sont facturés.*

Cas particulier des demandes de préchauffage : les demandes de préchauffage sont des demandes équivalentes à des demandes de 1^{ère} mise en service, cela signifie qu'elles nécessitent une intervention sur le terrain. Elles peuvent être soumises via le canal des demandes en masse. Une fois les contrôles de recevabilité passés, les demandes de préchauffage contenues dans le fichier de demandes en masse sont traitées de manière unitaire à date demandée avec intervention. Le canal des demandes en masse est également offert pour les demandes de préchauffage des PCE avec une fréquence de relève mensuelle ou journalière.

La variante « mise en service à date demandée avec intervention » suit un déroulement presque analogue à celui de la variante « mise en service à date programmée avec intervention ». Ainsi, lorsque les flux d'information émis sont identiques à ceux décrits dans la variante « mise en service à date programmée avec intervention », ils ne seront pas décrits une nouvelle fois.

3.2.1 Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande de **mise en service à date demandée avec intervention**. La bascule **progressive** des PCE dans EPOD **a modifié modifie** l'intégration du « solde de la demande de MES » qui **est devenu devient** automatique au moment de « l'intégration des données de relève ». L'évolution du statut de la demande dans le Suivi des Demandes et la Relève spéciale de MES pour le fournisseur demandeur, ainsi que la notification de clôture de la demande à l'ancien fournisseur sont réalisées à l'étape « **Intégrer les données de relève** » pour ces PCE. **L'annexe différentiel est réalisée à l'étape 4 « Solder la demande ».**



Nota : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

3.2.2 Etape 1: Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service

3.2.2.1 Vérification de la recevabilité de la demande de Mise En Service (MES)

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.2.1 Vérification de la recevabilité de la demande de Mise En Service \(MES\)](#)

3.2.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de MES et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de MES et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :](#)

3.2.2.3 Suivi des demandes

Dans le cas d'une demande formulée par le canal des demandes en masse, la non recevabilité de cette demande peut se traduire par la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication Suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes. Dans la suite du document, les champs de cet écran et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites.
- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Demande non recevable soumise dans un fichier de demandes en masse
Mise à disposition de la publication	J+1 du dépôt du fichier de demandes en masse
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date demandée avec intervention est non validée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Statut de la demande	023 (demande non validée)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Motif de non recevabilité de la demande	Se référer au guide d'implémentation du flux SDEM pour obtenir l'intégralité des codes motif	Code du motif	25	MotifDemande

Lorsqu'une des demandes porte sur un PCE inconnu, celle-ci est rejetée. Le flux suivi des demandes et la réponse du Web Service SuiviDemande contiendront les informations suivantes :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Statut de la demande	022 (demande impossible : PCE inconnu)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Motif de non recevabilité de la demande	110 (Format PCE incorrect) 111 (Le PCE n'existe pas)	Code du motif	25	MotifDemande

3.2.3 Etape 2 : Enregistrer la demande de mise en service à date demandée

L'étape « enregistrer la demande de mise en service à date demandée » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès et la date demandée par le fournisseur pour l'intervention est à confirmer. A cette étape, la demande est donc enregistrée mais la date d'intervention doit être confirmée par GRDF.

L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :

- Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
- Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande.
- Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

NB : Dans la suite du paragraphe « Mise en service à date demandée avec intervention », les champs de l'écran Rechercher et Suivre vos demandes et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

- Notifications :

Dans le cas où la demande porte sur un PCE non libre et pour lequel le fournisseur titulaire du PCE n'est pas le fournisseur demandeur :

- un flux de notification est envoyé au fournisseur qui est en train de « perdre » le PCE.
- les notifications sont aussi consultables sur le portail dans l'écran : Vos notifications

NB : Dans la suite du paragraphe « Mise en service à date demandée avec intervention », les champs de l'écran : Vos notifications et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites sur le portail.

3.2.3.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande unitaire de mise en service à date demandée avec intervention
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande

Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date demandée est enregistrée.

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date d'enregistrement de la demande	Date d'enregistrement de la demande de Mise en service dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Code du statut de la demande	045 (en attente de RDV)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de mise en service à date demandée avec intervention

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Type de la demande	MES	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Type de relève	1 (1 = Relève spéciale)	Option de prestation : type de relève	13	-
1 ^{ère} date demandée	Date demandée par le fournisseur pour l'intervention	1 ^{ère} date demandée	19	DateDemandee
Type de 1 ^{ère} MES de MEGPE	1 MEGPE Faite-PCE en maintien d'alimentation 2 MEGPE Faite-PCE coupé suite la fin du maintien d'alimentation 3 MEGPE Faite-Fin du maintien d'alimentation en cours	Type de 1 ^{ère} MES de MEGPE	88	

Nota : Dans le cas d'une demande de mise en service avec option urgente, le fournisseur demande, avant 21h, une intervention à J+0. Les informations suivantes permettent au fournisseur de savoir si sa demande a été acceptée par GRDF et enregistrée avec l'option urgente :

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Indicateur de l'option de prestation : intervention express	« U »	Option de prestation : intervention express	14	-

Remarque importante : dans certains cas il peut arriver que GRDF ne puisse pas prendre le rendez-vous. Si tel est le cas, la demande est annulée et un des motifs suivants est associé à l'annulation.

Valeur	Libellé correspondant
001	Absence doc réglementaire
002	Changement de numéro de PCE
004	Client injoignable pour la MES/COUP/RETB/DIT/CHFR
005	Devis non réglé
007	Erreur coordonnées du contact
010	Evolution technique nécessaire
012	Installation non prête
013	Mise en gaz non réalisée
015	Refus client
222	Prestation demandée incompatible avec état du PCE
223	Demande saisie du mauvais PCE
224	Demande déjà traitée
225	Constat de fraude non réglé
294	PCE bloqué – Création nouveau PCE

Le cas métier correspondant sera plus finement décrit dans le guide d'implémentation du processus acheminement « Annulation d'une demande ».

3.2.3.2 Notification

- Présentation générale du flux de notification

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Notifications
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de mise en service par un autre fournisseur
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE qui fait l'objet d'une demande de mise en service par un autre fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur titulaire du PCE d'identifier l'enregistrement d'une demande de MES sur le PCE et la création de la notification.

Numéro	Nom	Valeur
5	Date de perte du PCE	Date demandée de la MES
7	Statut de la notification	CREE
8	Date du statut de la notification	Date d'enregistrement de la demande du fournisseur demandeur dans le SI de GRDF
9	Origine de la perte	MES

3.2.4 Etape 2b: Informer le fournisseur de la date programmée pour la mise en service

L'étape « informer le fournisseur de la date programmée pour la mise en service » correspond à la validation de la date de l'intervention par GRDF. Deux cas sont possibles :

- le planning de GRDF est disponible à la date demandée par le fournisseur, alors la date programmée est égale à la date demandée. GRDF appelle le contact intervention pour convenir de la plage horaire.
- le planning de GRDF n'est pas disponible à la date demandée par le fournisseur. Dans ce cas, GRDF appelle le contact intervention pour convenir d'un autre rendez-

vous. La date programmée est la date convenue entre le contact intervention et GRDF.

L'enregistrement de la date programmée dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Mise à jour des informations envoyées dans la réponse du Web Service SuiviDemande
 - Mise à jour des informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

3.2.4.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes :

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement de la date programmée pour la demande de mise en service
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la date programmée pour la demande de mise en service
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la date programmée de la demande de MES est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	063 (RDV programmé)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date à laquelle le statut actuel a pris effet sur la demande	Date de l'enregistrement de la date programmée pour la demande de MES dans le SI de GRDF	Date de changement de statut	18	DateDernierChangementStatut
Date du rendez-vous programmé	Date de l'intervention communiquée au fournisseur et date contractuelle à laquelle la MES sera effective	Date programmée	22	Dateprogramme - Date
PlageHoraire du rendez-vous programmé	Code de la plage horaire de la date de l'intervention communiquée au fournisseur	Code de la plage horaire programmée	23	Dateprogramme - PlageHoraire

Remarque importante : dans certains cas, l'intervention ne peut pas avoir lieu à la date programmée du fait du client (frais supplémentaires comptabilisés) ou du fait de GRDF. La demande repasse alors

au statut « en attente de RDV », les informations clés suivantes sont mises à disposition des fournisseurs :

Description générale		Description du flux SDEM		Description du Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Code du statut de la demande	045 (en attente de RDV)	Identifiant du statut	17	StatutDemande
Date de non exécution de l'intervention	Date d'intégration de la non exécution de l'intervention	Date de non exécution	71	-
Motif de non exécution de l'intervention	001, 003, 006, 011, 012, 015,...	Code du motif	25	MotifDemande

Nota : Explication des codes motif de non exécution de l'intervention les plus courants. La liste exhaustive des codes de non exécution de l'intervention est disponible dans le guide d'implémentation du suivi des demandes (SDEM).

Valeur	Libellé correspondant
001	Absence doc réglementaire
003	Client absent
006	Défaut d'adressage
009	Erreur natop
011	Installation inaccessible
012	Installation non prête
014	Non conforme
015	Refus client
017	Rendez-vous non pris
177	Imprévu technique
178	Imprévu réglementaire
179	Rendez-vous échoué
180	Discordance fichier
181	Ajournement agent

GRDF doit prendre un nouveau rendez-vous avec le contact intervention pour que la demande atteigne à nouveau le statut « RDV programmé » et poursuive son déroulement normal. Si un nouveau rendez-vous ne peut pas être pris, la demande est annulée. Le cas métier correspondant au rendez-vous non honoré et à ses conséquences éventuelles en terme d'annulation et de facturation de frais pour déplacement vain sera plus finement décrit dans le guide d'implémentation du processus acheminement « Annulation d'une demande ».

3.2.5 Etape 3 : Réaliser la mise en service

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.4 Etape 3 : Réaliser la mise en service](#)

3.2.6 Etape 4 : Solder la demande de mise en service

L'étape « solder la demande de mise en service » correspond à l'étape de clôture de la demande de mise en service. L'intervention a été réalisée par GRDF sur le terrain et est soldée. La demande est clôturée dans le SI de GRDF et l'information est mise à la disposition du fournisseur demandeur. Le cas échéant, le fournisseur notifié est également informé de la perte définitive du PCE.

La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes :

- Suivi des demandes :

Étape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service](#)

- un flux de suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur
- les informations envoyées dans la réponse du Web Service SuiviDemande sont mises à jour
- les informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes sont mises à jour

▪ Notifications :

Étape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service](#)

- un flux de notification est envoyé au fournisseur
- les informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Vos notifications sont mises à jour

▪ Relèves :

- un flux de relève contenant l'index de départ à l'attention du fournisseur demandeur

Pour les PCE EPOD, l'étape « solder la demande de la mise en service » (étape 4) est automatiquement réalisée à l'intégration de données du relevé (étape [6](#)).

3.2.7 Etape [5](#) : Intégrer les frais

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.7 Etape 6 : Intégrer les frais](#)

3.2.8 Etape [6](#) : Intégrer les données relatives au relevé spécial

L'étape « intégrer les données relatives au relevé spécial » correspond à l'étape de réception du relevé spécial suite à la réalisation de l'intervention sur le terrain. Dans le cas d'une mise en service sur un PCE non libre, un flux d'information contenant l'énergie et l'index de mise hors service est mis à la disposition du fournisseur anciennement détenteur du PCE dans le cas d'une demande de mise en service sur point non libre avec changement de fournisseur.

Pour les PCE EPOD, la clôture de la demande de mise en service est réalisée automatiquement à l'intégration de données du relève (étape 5).

Nota : les données de relève relatives à la mise en service ont déjà été publiées au fournisseur demandeur à la clôture de la demande de mise en service (pour les PCE non EPOD).

3.2.8.1 Relèves

3.2.8.1.1 Relève spécial MES

- Présentation générale du flux de relève

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de mise en service OU Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de mise en service OU J+1 de la réception du relevé spécial
Fréquence de publication	Quotidienne du lundi au dimanche
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur demandeur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise en service du PCE

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève semestrielle, mensuelle (1M) ou journalière

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date d'effet contractuel de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE JM, JJ, et 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 : MES sur point libre ▪ 44 : MES sur point non libre (départ) PCE 6M télé-relevé ou 1M : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 : MES sur point libre ▪ 44 : MES sur point non libre (départ) ▪ 46 : MES sur point non libre avec index calculé (départ)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de la mise en service

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle (MM)

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date d'effet contractuel de la mise en service
12	Raison de la relève	PCE MM : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 : MES sur point libre ▪ 44 : MES sur point non libre (départ)
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de mise en service

3.2.8.1.2 Relève spécial MHS

- Présentation générale du flux de relève

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne du lundi au dimanche
Destinataire du fichier	Ancien fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant à l'ancien fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise hors service suite à la mise en service (cas de la mise en service d'un PCE non libre).

Cas n°1 : PCE avec une fréquence de relève semestrielle, mensuelle (1M) ou journalière

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	J-1 de la date programmée de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE JM, JJ, 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> 43 : MES sur point non libre (résiliation) PCE 6M télé-relevé ou 1M : <ul style="list-style-type: none"> 43 : MES sur point non libre (résiliation) 45 : MES sur point non libre avec index calculé (résiliation)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de mise hors service suite à mise en service sur PCE non libre

Cas n°2 : PCE avec une fréquence de relève mensuelle (MM)

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	J-1 de la date programmée de la mise en service

Numéro	Nom	Valeur commentaire
12	Raison de la relève	PCE MM 43 : MES sur point non libre (résiliation)
13	Date de fin de période de consommation	Date réelle de relevé de l'index de mise hors service suite à mise en service sur PCE non libre

3.2.9 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / Date de Publication mensuelle

Pour un PCE avec une fréquence de relève semestrielle (6M), étape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.8 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève](#)

Etape inexistante pour un PCE avec une fréquence de relève mensuelle ou journalière (MM, JM ou JJ).

3.3 Mise en service à date demandée sans intervention

La demande de mise en service à date demandée sans intervention correspond aux cas métiers suivants :

- **Remise en service d'un PCE avec une fréquence de relève semestrielle (6M) en maintien d'énergie, c'est-à-dire un PCE déjà mis hors service mais non coupé.** Dans ce cas, la possibilité de reprendre la date et l'index de mise hors service est offerte au fournisseur. La remise en service sera effective à la date demandée par le fournisseur sans intervention de GRDF sur le terrain.
- **Remise en service d'un PCE non coupé avec une fréquence de relève semestrielle (6M) ou mensuelle (1M) et pour lequel aucune demande de mise hors service n'est en cours.** Dans ce cas, la possibilité de saisir un index auto-relevé est offerte au fournisseur pour les PCE non télé-relevés. Si le PCE est télé-relevé, la demande sera prise en compte avec l'index télé-relevé. La mise en service sera effective à la date demandée par le fournisseur sans intervention de GRDF sur le terrain.
- **1^{ère} mise en service d'un PCE non coupé, en maintien d'alimentation avec une fréquence de relève semestrielle (6M)** Dans ce cas, la possibilité de saisir un index auto-relevé est offerte au fournisseur. La 1^{ère} mise en service sera effective à la date demandée par le fournisseur sans intervention de GRDF sur le terrain.

Les demandes sans intervention peuvent être :

- soit saisies de façon unitaire sur le portail de GRDF,
- soit saisies par le Web Service CreerDemandeMES
- soit transmises dans un fichier de demandes en masse.

Remarque : Le présent document ne traite pas des contrôles syntaxiques et de cohérence effectués sur le fichier de demandes en masse mais porte sur les flux d'information mis à la disposition des fournisseurs une fois que le fichier des demandes en masse est validé et intégré dans son intégralité.

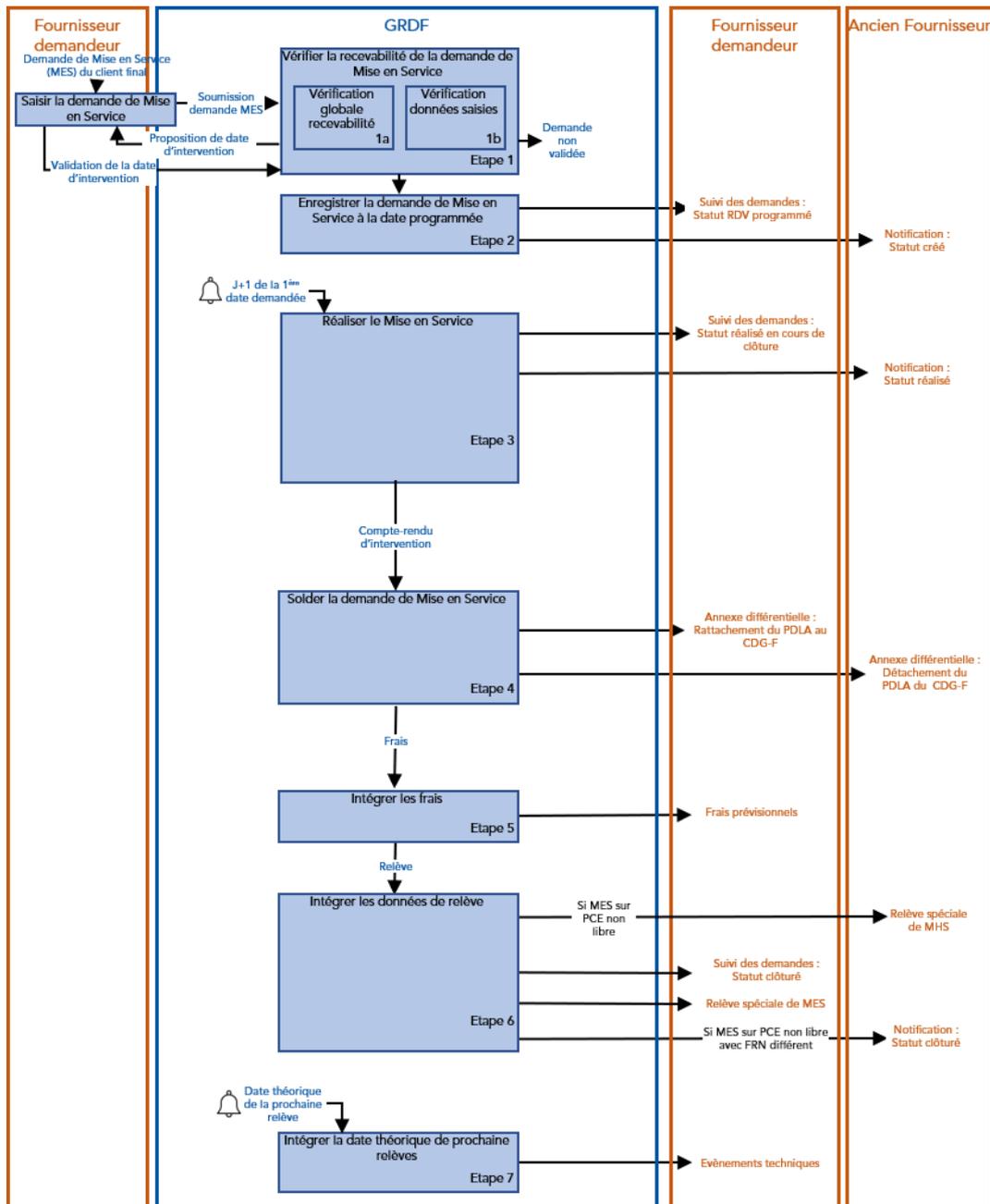
La variante de processus « mise en service à date demandée sans intervention » suit un déroulement presque analogue à celui de la variante « mise en service à date programmée avec intervention ». Ainsi, lorsque les flux d'information émis sont identiques à ceux décrits dans la variante « mise en service à date programmée avec intervention », ils ne seront pas décrits une nouvelle fois.

3.3.1 Logigramme

Le logigramme ci-dessous décrit les étapes et les flux d'information émis à l'attention des fournisseurs à chaque étape du traitement de la demande de **mise en service à date demandée sans intervention**.

La bascule **progressive** des PCE dans EPOD **a modifié modifie** l'intégration du « solde de la demande de MES » qui **est devenu devient** automatique au moment de « l'intégration des données de relève ». L'évolution du statut de la demande dans le Suivi des Demandes et la Relève spéciale de MES pour le fournisseur demandeur, ainsi que la notification de clôture de la demande à l'ancien fournisseur sont réalisées à l'étape « **Intégrer les données de relève** » pour ces PCE.

L'annexe différentiel est réalisée à l'étape 4 « Solder la demande ».



Nota : Dans le cas où une demande est passée par plusieurs statuts depuis la dernière publication, seul le dernier statut sera présent dans le fichier de publication.

3.3.2 Etape 1 : Vérifier la recevabilité de la demande de mise en service

3.3.2.1 Vérification de la recevabilité de la demande de Mise En Service (MES)

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.2.1 Vérification de la recevabilité de la demande de Mise En Service \(MES\)](#)

3.3.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de MES et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.2.2 Règles de non recevabilité d'une demande de MES et codes motifs associés lorsque la demande est soumise par le canal des demandes en masse :](#)

3.3.2.3 Suivi des demandes

Informations identiques à celles décrites pour la variante de processus «mise en service à date demandée avec intervention » - [3.2.2.3 Suivi des demandes](#)

3.3.3 Etape 2: Enregistrer la demande de mise en service à date demandée sans intervention

L'étape « enregistrer la demande de mise en service à date demandée sans intervention » correspond à l'étape au cours de laquelle la demande du fournisseur a passé les contrôles de recevabilité avec succès : la mise en service peut être réalisée sans intervention à la date demandée par le fournisseur. L'enregistrement de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes au(x) fournisseur(s) :

- Suivi des demandes :
 - Un flux d'information sur le suivi de la demande est envoyé au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur par utilisation du Web Service SuiviDemande
 - Le suivi de la demande peut aussi être consulté par le fournisseur sur le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes. Dans la suite du document, les champs de cet écran et leur contenu ne seront pas détaillés car ils sont suffisamment explicites.
- Notifications :
 - Dans le cas où la demande porte sur un PCE non libre et pour lequel le fournisseur titulaire du PCE n'est pas le fournisseur demandeur, un flux de notification au fournisseur qui est en train de « perdre » le PCE.

Remarque : Si la demande consiste en une mise en service avec reprise de l'index de mise hors service, cela signifie que le PCE est libre, par conséquent aucun flux de notification ne sera émis.

3.3.3.1 Suivi des demandes

- Présentation générale du flux de suivi des demandes

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Suivi des demandes
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande de mise en service à date demandée sans intervention
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande de mise en service
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Présentation des informations clés contenues dans le flux suivi des demandes et dans la réponse du Web Service SuiviDemande

Le tableau ci-dessous présente les informations clés contenues dans le flux suivi des demandes ainsi que dans la réponse du Web Service SuiviDemande, qui permettent au fournisseur d'identifier que la demande de MES à date demandée sans intervention est enregistrée.

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Date de création de la demande dans la SI de GRDF	Date d'enregistrement de la demande de MES dans le SI de GRDF	Date de création de la demande	9	DateCreationDemande
Statut de la demande	050 (en cours de réalisation)	Identifiant du statut	17	StatutDemande

Nota : les informations suivantes contenues dans le fichier permettent au fournisseur de s'assurer qu'il est bien dans le cas d'une demande de mise en service à date demandée sans intervention

Description générale		Flux SDEM		Web Service SuiviDemande
Information transmise	Valeur du champ	Libellé du champ correspondant	N° du champ correspondant	Libellé du champ retourné
Identifiant du type de la demande	MES	Identifiant du type de la demande	11	TypeDemande
Option de prestation : type de relève	2 (2 = Index auto relevé) 4 (4 = Index repris de la MHS) 9 (9 = MES sans intervention) 12 (12 = Index télé-relève)	Option de prestation : type de relève	13	-
Date Demandée	Date demandée par le fournisseur pour la mise en service et date contractuelle à laquelle la mise en service sera effective	1ère Date Demandée	19	Date
Type de 1ère MES de MEGPE	1 MEGPE Faite-PCE en maintien d'alimentation	Type de 1ère MES de MEGPE	88	

Pour les mises en service sans intervention, la date demandée est la date d'effet contractuel, c'est-à-dire la date à laquelle le PDLA sera rattaché au CDG-F du fournisseur demandeur. Elle est différente de la date de l'auto-relève dans la mesure où la date demandée est au plus à J+1, J étant le jour du dépôt du fichier sur le portail ou le serveur ftp et la date d'auto-relève est nécessairement inférieure ou égale à la date du jour.

3.3.3.2 Notification

- Présentation générale du flux de notification

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Notifications
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Enregistrement d'une demande unitaire de mise en service par un autre fournisseur
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'enregistrement de la demande
Fréquence de publication	Quotidienne (du mardi au samedi)
Destinataire du fichier	Fournisseur titulaire du PCE qui fait l'objet d'une mise en service par un autre fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur titulaire du PCE d'identifier l'enregistrement d'une demande de MES sur le PCE et la création de la notification.

Numéro	Nom	Valeur
5	Date de perte du PCE	Date demandée de la MES
7	Statut de la notification	CREE
8	Date du statut de la notification	Date d'enregistrement de la demande du fournisseur demandeur dans le SI de GRDF
9	Origine de la perte	MES

3.3.4 Etape 3 : Réaliser la mise en service

L'étape « réaliser la mise en service » correspond à l'enregistrement de la réalisation de la mise en service dans le système d'information de GRDF. Cette étape est déclenchée le lendemain de la date demandée pour les demandes sans intervention.

Les informations mises à la disposition du fournisseur sont identiques à ceux décrits dans la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.4 Etape 3 : Réaliser la mise en service](#)

3.3.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service

L'étape « solder la demande de mise en service » correspond à l'étape de clôture de la demande de mise en service dans le SI de GRDF. L'information est mise à la disposition du fournisseur demandeur. Le cas échéant, le fournisseur notifié est également informé de la perte définitive du PCE. La clôture de la demande dans le SI de GRDF a pour résultat la mise à disposition des informations suivantes :

- Suivi des demandes :
 - Une mise à jour du flux d'information sur le suivi de la demande au fournisseur demandeur via le fichier de publication suivi des demandes.
 - Une mise à jour des informations envoyées dans la réponse du Web Service SuiviDemande
 - Une mise à jour des informations contenues dans le portail GRDF dans l'écran : Rechercher et Suivre vos demandes.

Les informations du flux de suivi de la demande et du Web Service SuiviDemande sont identiques à celles décrites pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention ».

3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service

- Notifications :
 - un flux de notification est mis à disposition du fournisseur, le cas échéant : *flux identique à celui décrit pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention »* - [3.1.5 Etape 4 : Solder la demande de mise en service](#)
- Flux de relève :
 - un flux de relève contenant l'index de départ est mis à disposition du fournisseur demandeur

Pour les PCE EPOD, l'étape « solder la demande de la mise en service » (étape 4) est automatiquement réalisée à l'intégration de données du relevé (étape 6).

3.3.4 Etape 5 : Intégrer les frais

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.7 Etape 6 : Intégrer les frais](#)

3.3.5 Etape 6 : Intégrer les données de relève

L'étape « intégrer les données relatives au relevé spécial » correspond à l'étape de réception de l'index auto-relevé. Dans le cas d'une mise en service sur un PCE non libre avec changement de fournisseur, un flux d'information contenant l'énergie et l'index de mise hors service est mis à la disposition du fournisseur anciennement détenteur du PCE.

Pour les PCE EPOD, la clôture de la demande de mise en service est réalisée automatiquement à l'intégration de données du relève (étape 6).

Nota : les données de relève relatives à la mise en service ont déjà été publiées au fournisseur demandeur à la clôture de la demande de mise en service (pour les PCE non EPOD).

3.3.6.1 Relèves

3.3.6.1.1 Relève spécial MES

- Présentation générale du flux de relève

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Clôture de la demande de mise en service OU Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de la clôture de la demande de mise en service OU J+1 de la réception du relevé spécial
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au dimanche pour les 6M ou 1M)
Destinataire du fichier	Fournisseur demandeur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant au fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise en service.

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	Date d'effet contractuel de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> 11 : MES sur point libre avec auto relève 12 : MES sur point libre avec reprise d'index de MHS 42 : MES sur point non libre avec auto relève (départ) 46 : MES sur point non libre avec index calculé (départ) PCE 6M télé-relevé ou 1M <ul style="list-style-type: none"> 11 : MES sur point libre avec auto relève 13 : MES sur point libre 42 : MES sur point non libre avec auto relève (départ) 44 : MES sur point non libre (départ) 46 : MES sur point non libre avec index calculé (départ)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de reprise de l'index de mise hors service ou de prise en compte de l'auto-relevé ou de l'index calculé ou de l'index télé-relevé

3.3.6.1.2 Relève spécial MHS

- Présentation générale du flux de relève

Support de transmission	Fichier de publication au format CSV
Nom du fichier	Relèves
Evènement déclencheur de la publication du fichier	Intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Mise à disposition de la publication	J+1 de l'intégration des données liées au relevé spécial dans le SI de GRDF
Fréquence de publication	Quotidienne (du lundi au samedi pour les 6M)
Destinataire du fichier	Ancien fournisseur

- Informations clés contenues dans le fichier permettant à l'ancien fournisseur d'identifier qu'il s'agit des données de relève relatives à la mise hors service suite à la mise en service.

Numéro	Nom	Valeur commentaire
9	Date de la relève	J-1 de la date d'effet contractuel de la mise en service
11	Raison de la relève	PCE 6M non télé-relevé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 41 : MES sur point non libre avec auto relève (résiliation) ▪ 45 : MES sur point non libre avec index calculé (résiliation) PCE 6M télé-relevé ou 1M : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 41 : MES sur point non libre avec auto relève (résiliation) ▪ 43 : MES sur point non libre (résiliation) ▪ 45 : MES sur point non libre avec index calculé (résiliation)
12	Date de fin de période de consommation	Date réelle de prise en compte de l'auto-relevé ou date de l'index calculé ou date de l'index télé-relevé

3.3.6 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève / Date de Publication Mensuelle

Etape identique à celle décrite pour la variante de processus « mise en service à date programmée avec intervention » - [3.1.8 Etape 7 : Intégrer la date théorique de prochaine relève](#)

4 Demandes combinées

Une demande combinée est une demande de mise en service (MES) qui contient des modifications de données tarifaires c'est-à-dire que les données tarifaires saisies (fréquence de relève uniquement ou fréquence de relève et tarif) diffèrent des anciennes données tarifaires portées par le PCE.

La demande combinée peut être traitée de plusieurs manières par le système d'information de GRDF en fonction des nouvelles données tarifaires saisies dans la demande.

4.1 Demande combinant une mise en service et un changement de fréquence de relève

Si lors de la saisie de la demande de mise en service, la fréquence de relève et éventuellement le tarif saisis déclenchent **un changement de fréquence de relève sans changement d'application de relève** (cas d'un fournisseur souhaitant passer d'une fréquence de relève mensuelle à une fréquence de relève journalière ou inversement), la demande de mise en service peut être traitée en 2 temps :

- dans un premier temps, la demande de mise en service est réalisée
- dans un deuxième temps, le changement de fréquence de relève est réalisé.

Si la demande du fournisseur est une demande combinant une mise en service avec un changement de fréquence de relève alors le système d'informations de GRDF attend la réception du compte-rendu d'intervention pour rattacher le PCE au CDG-F.

- Si le compte rendu de l'intervention contient les informations relatives à la mise en service et la nouvelle fréquence de relève demandée par le fournisseur, la demande est clôturée. La date de rattachement du PDLA au CDG-F du fournisseur est la date minimum entre la date du jour et la dernière date programmée.
- Si le compte rendu de l'intervention contient les informations relatives à la mise en service et s'il contient toujours l'ancienne fréquence de relève du PCE alors :
 - la demande de mise en service est clôturée
 - le rattachement du PDLA au CDG-F est réalisé à la date de réception du compte rendu de l'intervention et la date de changement (date de rattachement du PDLA au CDG-F

du fournisseur) est la date minimum entre la date du jour et la dernière date programmée.

- une demande de changement de fréquence de relève est créée automatiquement par le système d'information de GRDF ainsi qu'un numéro de demande.

La date demandée pour le changement de fréquence de relève est au moins égale à la dernière date connue de la mise en service à laquelle est ajouté un délai de 28 jours, elle est au statut « en attente de RDV ».

Le fournisseur sera contacté par GRDF pour planifier la date de l'intervention pour le changement de fréquence de relève.

Le fournisseur peut suivre l'avancement de la demande dans le suivi des demandes.

Lorsque le changement de fréquence de relève est réalisé, la nouvelle fréquence de relève prend effet. Le fournisseur en sera informé par la modification de l'annexe différentielle du CDG-F.

Pour plus de détails se reporter au guide d'implémentation du processus Changement de Données Tarifaires.

4.2 Demande combinant une mise en service et un changement d'application de relève

Si lors de la saisie de la demande de mise en service, la fréquence de relève et éventuellement le tarif saisis déclenchent un **changement d'application de relève** alors la demande de mise en service est traitée avec des données dites transitoires : le tarif appliqué dans le traitement de la demande de la mise en service est le tarif le plus proche de celui demandé par le fournisseur et compatible avec la fréquence de relève initiale du PCE. La fréquence de relève et le tarif demandés par le fournisseur prendront effet lorsque le changement d'application de relève sera effectif.

Le rattachement du PDLA au CDG-F est réalisé à la date de réception du compte rendu de l'intervention et la date de changement (date de rattachement du PDLA au CDG-F du fournisseur) est la date minimum entre la date du jour et la dernière date programmée.

A la clôture de la demande de mise en service, une demande de changement d'application de relève est enregistrée dans le système d'information de GRDF, elle sera traitée manuellement par l'ARDG. L'enregistrement de la demande de changement d'application de relève bloque l'enregistrement de toute autre demande.

La date demandée pour le changement d'application de relève est au moins égale à la date programmée de la MES à laquelle est ajouté un délai de 28 jours, elle est au statut « en cours de traitement » jusqu'à sa clôture.

Le fournisseur sera informé de la réalisation du changement d'application de relève par la modification de l'annexe différentielle du CDG-F et le passage de la demande de changement d'application de relève au statut « clôturé ».

5 Catalogue de prestations

Le tableau ci-dessous présente à titre indicatif les codes libellés intervention possibles et les codes frais correspondants par rapport à la prestation demandée par le fournisseur. Les correspondances sont susceptibles d'être modifiées.

Libellé du catalogue de prestations	Fréquence de relève du PCE	Type demande	Libellé de la prestation	Code libellé intervention	Libellé intervention	Code frais
Mise en service sans déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service sur index auto relevé	-	Mise en service sans intervention	800
Mise en service sans déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service sur reprise d'index de MHS	-	Mise en service sans intervention	800
Mise en service sans déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service sur index télé-relevé	-	Mise en service sans intervention	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	04	Rétablissement du gaz	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	05	Rétablissement du gaz	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	06	Rétablissement du gaz	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	Z8	Relève spéciale sur mise en service	803
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	30	Pose de compteur sur installation ≤ 16m ³ /h	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	31	Pose de compteur sur installation > 16m ³ /h	827
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	32	Pose de compteur et de détendeur sur installation ≤ 16 m ³ /h	800
Mise en service avec déplacement	6M ou 1M	MES	Mise en service avec déplacement	33	Pose de compteur et de détendeur sur installation > 16 m ³ /h	827
Mise en service avec déplacement	JM ou MM	MES	Mise en service avec déplacement	201	Remise en service sans pose de compteur	201
Mise en service avec déplacement	JM ou MM	MES	Mise en service avec déplacement	202	Mise en service avec pose compteur ≤ 160 m ³	202
Mise en service avec déplacement	JM ou MM	MES	Mise en service avec déplacement	203	Mise en service avec pose compteur > 160 m ³	203

La référence des prestations reste le catalogue de prestations disponible sous GRDF.fr